



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE BESSE ET SAINT-ANASTAISE
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2025

Date de convocation : 4 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, le conseil municipal de la commune de Besse et Saint-Anastaise, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Lionel GAY, maire.

Présents : Nicole BARBAT, Sophie BRIONNET, Cindy CHADES, Brigitte DECHAMBRE, Jean-Michel FALGOUX, Lionel GAY, Annick HERMOUËT (pouvoir à Nicole BARBAT), Martine MAGE, Pierre MARLET, Marc MESTAS, Éric MINET, Jacques PERRON, Jonathan RISPAL, Sylvie ROCHE, Catherine TARTIÈRE, Bérenger TRAPENAT, Thierry TRAPENAT, François VERNY.

Absente : Marie-Hélène GÉRÉMY

Elus en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

Secrétaire de séance : Sylvie ROCHE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal du Conseil municipal du 30 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

INFORMATION DU CONSEIL

• **Décisions du Maire :**

Décision n°2025-3 : « mission de CSPS pour la rénovation énergétique de l'immeuble du Grand Mèze » au bureau d'études SOCOTEC CONSTRUCTION pour le montant de 3 622.50€ HT, soit 4347€ TTC / « mission de contrôle technique pour la rénovation énergétique de l'immeuble du Grand Mèze » au bureau d'études QUALICONSULT SECURITE pour le montant de 5 000€ HT, soit 6 000€ TTC.

Décision n°2025-4 : « assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la place de l'Eglise et du cinéma à BESSE ET SAINT ANASTAISE » au groupement solidaire formé composé du mandataire ATELIER DU ROUGET, et de son co-traitant PHENO ARCHITECTES pour le montant de 39 600 €HT, soit 47 520 €TTC.

**DELIBERATION N° 2025-04-11 DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE BESSE ET SAINT-ANASTAISE**

Elus en exercice : 19
Nombre de votants : 17

Nombre de présents : 16
VOTES : Contre 0 Pour 17

Date de convocation : 4 avril 2025

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme. Nicole BARBAT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. Lionel GAY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		92 616,89	256 463,48		256 463,48	92 616,89
Opérations de l'exercice	683 136,23	914 158,58	763 274,72	565 589,95	1 446 410,95	1 479 748,53
TOTAUX	683 136,23	1 006 775,47	1 019 738,20	565 589,95	1 702 874,43	1 572 365,42
Restes à réaliser			185 933,12	96 065,74	185 933,12	96 065,74
TOTAUX CUMULES	683 136,23	1 006 775,47	1 205 671,32	661 655,69	1 888 807,55	1 668 431,16
RESULTATS DEFINITIFS		323 639,24	544 015,63			-220 376,39

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : Nicole BARBAT, Sophie BRIONNET, Cindy CHADES, Brigitte DECHAMBRE, Jean-Michel FALGOUX, Annick HERMOUËT (pouvoir à Nicole BARBAT), Martine MAGE, Pierre MARLET, Marc MESTAS, Éric MINET, Jacques PERRON, Jonathan RISPAL, Sylvie ROCHE, Catherine TARTIÈRE, Bérenger TRAPENAT, Thierry TRAPENAT, François VERNY.

LE MAIRE certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification et transmission aux services de l'État.

La secrétaire de séance
Sylvie ROCHE

Pour expédition conforme,
Le Maire,
Lionel GAY

Folio 30

2025-04-12 COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET ASSAINISSEMENT

APRÈS s'être fait présenter le budget primitif Assainissement 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

APRÈS avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;

APRÈS s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDÉRANT l'exactitude des écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 ;

STATUANT sur l'exécution du budget 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DELIBERATION N° 2025-04-13 DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET SPANC DE LA COMMUNE DE BESSE ET SAINT-ANASTAISE**

Elus en exercice : 19
Nombre de votants : 17

Nombre de présents : 17
VOTES : Contre 0 Pour 17

Date de convocation : 4 avril 2025

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme. Nicole BARBAT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. Lionel GAY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		1 565,04			-	1 565,04
Opérations de l'exercice	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	-	1 565,04	-	-	-	1 565,04
Restes à réaliser					-	-
TOTAUX CUMULES	-	1 565,04	-	-	-	1 565,04
RESULTATS DEFINITIFS		1 565,04	-			1 565,04

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : Nicole BARBAT, Sophie BRIONNET, Cindy CHADES, Brigitte DECHAMBRE, Jean-Michel FALGOUX, Annick HERMOUËT (pouvoir à Nicole BARBAT), Martine MAGE, Pierre MARLET, Marc MESTAS, Éric MINET, Jacques PERRON, Jonathan RISPAL, Sylvie ROCHE, Catherine TARTIÈRE, Bérenger TRAPENAT, Thierry TRAPENAT, François VERNY.

LE MAIRE certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification et transmission aux services de l'État.

La secrétaire de séance
Sylvie ROCHE

Pour expédition conforme,
Le Maire,
Lionel GAY

Folio 32

2025-04-14 COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET SPANC

APRÈS s'être fait présenter le budget primitif SPANC 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

APRÈS avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;

APRÈS s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDÉRANT l'exactitude des écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 ;

STATUANT sur l'exécution du budget 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DELIBERATION N° 2025-04-15 DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET EAU DE LA COMMUNE DE BESSE ET SAINT-ANASTAISE**

Elus en exercice : 19
Nombre de votants : 17

Nombre de présents : 17
VOTES : Contre 0 Pour 17

Date de convocation : 4 avril 2025

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme. Nicole BARBAT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. Lionel GAY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		568 085,69		101 311,73	-	669 397,42
Intégration ASA Montredon Fraissse		11 223,93		118,92		11 342,85
Opérations de l'exercice	389 110,49	606 914,31	272 554,58	301 606,40	661 665,07	908 520,71
TOTAUX	389 110,49	1 186 223,93	272 554,58	403 037,05	661 665,07	1 589 260,98
Restes à réaliser			494 488,97	138 275,55	494 488,97	138 275,55
TOTAUX CUMULES	389 110,49	1 186 223,93	767 043,55	541 312,60	1 156 154,04	1 727 536,53
RESULTATS DEFINITIFS		797 113,44	225 730,95			571 382,49

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : Nicole BARBAT, Sophie BRIONNET, Cindy CHADES, Brigitte DECHAMBRE, Jean-Michel FALGOUX, Annick HERMOUËT (pouvoir à Nicole BARBAT), Martine MAGE, Pierre MARLET, Marc MESTAS, Éric MINET, Jacques PERRON, Jonathan RISPAL, Sylvie ROCHE, Catherine TARTIÈRE, Béranger TRAPENAT, Thierry TRAPENAT, François VERNY.

LE MAIRE certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification et transmission aux services de l'État.

La secrétaire de séance

Sylvie ROCHE

Pour expédition conforme,
Le Maire,
Lionel GAY

Folio 34

2025-04-16 COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET EAU

APRÈS s'être fait présenter le budget primitif Eau 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

APRÈS avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;

APRÈS s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDÉRANT l'exactitude des écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 ;

STATUANT sur l'exécution du budget 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DELIBERATION N° 2025-04-17 DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET LOTISSEMENT BESSE LES CIGAVaux DE LA COMMUNE DE BESSE ET SAINT-ANASTAISE**

Elus en exercice : 19
Nombre de votants : 17

Nombre de présents : 17
VOTES : Contre 0 Pour 17

Date de convocation : 4 avril 2025

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme. Nicole BARBAT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. Lionel GAY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		105 246,23		109 997,96	-	215 244,19
Opérations de l'exercice	450 923,31	94 250,00	500 000,00	390 002,04	950 923,31	484 252,04
TOTAUX	450 923,31	199 496,23	500 000,00	500 000,00	950 923,31	699 496,23
Restes à réaliser					-	-
TOTAUX CUMULES	450 923,31	199 496,23	500 000,00	500 000,00	950 923,31	699 496,23
RESULTATS DEFINITIFS		- 251 427,08	-	-		- 251 427,08

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : Nicole BARBAT, Sophie BRIONNET, Cindy CHADES, Brigitte DECHAMBRE, Jean-Michel FALGOUX, Annick HERMOUËT (pouvoir à Nicole BARBAT), Martine MAGE, Pierre MARLET, Marc MESTAS, Éric MINET, Jacques PERRON, Jonathan RISPAL, Sylvie ROCHE, Catherine TARTIÈRE, Bérenger TRAPENAT, Thierry TRAPENAT, François VERNY.

LE MAIRE certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification et transmission aux services de l'État.

La secrétaire de séance
Sylvie ROCHE

Pour expédition conforme,
Le Maire,
Lionel GAY

Folio 36

2025-04-18 COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET LOTISSEMENT BESSE LES CIGAVaux

APRÈS s'être fait présenter le budget primitif Lotissement Besse Les Cigavaux 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

APRÈS avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;

APRÈS s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDÉRANT l'exactitude des écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et sur la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du budget 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DELIBERATION N° 2025-04-19 DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET DAME DE LA COMMUNE DE BESSE ET SAINT-ANASTAISE**

Elus en exercice : 19
Nombre de votants : 17

Nombre de présents : 17
VOTES : Contre 0 Pour 17

Date de convocation : 4 avril 2025

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme. Nicole BARBAT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. Lionel GAY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		13 899,34	-		-	13 899,34
Opérations de l'exercice	739,93	244,57	-		739,93	244,57
TOTAUX	739,93	14 143,91	-	-	739,93	14 143,91
Restes à réaliser					-	-
TOTAUX CUMULES	739,93	14 143,91	-	-	739,93	14 143,91
RESULTATS DEFINITIFS		13 403,98	-			13 403,98

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : Nicole BARBAT, Sophie BRIONNET, Cindy CHADES, Brigitte DECHAMBRE, Jean-Michel FALGOUX, Annick HERMOUËT (pouvoir à Nicole BARBAT), Martine MAGE, Pierre MARLET, Marc MESTAS, Éric MINET, Jacques PERRON, Jonathan RISPAL, Sylvie ROCHE, Catherine TARTIÈRE, Béranger TRAPENAT, Thierry TRAPENAT, François VERNY.

LE MAIRE certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification et transmission aux services de l'État.

La secrétaire de séance
Sylvie ROCHE

Pour expédition conforme,
Le Maire,
Lionel GAY

Folio 38

2025-04-20 COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET DAME

APRÈS s'être fait présenter le budget primitif DAME 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

APRÈS avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;

APRÈS s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDÉRANT l'exactitude des écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 ;

STATUANT sur l'exécution du budget 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DELIBERATION N° 2025-04-21 DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET CINÉMAS DE LA COMMUNE DE BESSE ET SAINT-ANASTAISE**

Elus en exercice : 19
Nombre de votants : 17

Nombre de présents : 17

VOTES : Contre 0 Pour 17

Date de convocation : 4 avril 2025

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme. Nicole BARBAT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. Lionel GAY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés			827,58		827,58	-
Opérations de l'exercice	69 412,88	69 905,30	1 320,00	827,58	70 732,88	70 732,88
TOTAUX	69 412,88	69 905,30	2 147,58	827,58	71 560,46	70 732,88
Restes à réaliser					-	-
TOTAUX CUMULES	69 412,88	69 905,30	2 147,58	827,58	71 560,46	70 732,88
RESULTATS DEFINITIFS		492,42	-	1 320,00		- 827,58

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : Nicole BARBAT, Sophie BRIONNET, Cindy CHADES, Brigitte DECHAMBRE, Jean-Michel FALGOUX, Annick HERMOUËT (pouvoir à Nicole BARBAT), Martine MAGE, Pierre MARLET, Marc MESTAS, Éric MINET, Jacques PERRON, Jonathan RISPAL, Sylvie ROCHE, Catherine TARTIÈRE, Bérenger TRAPENAT, Thierry TRAPENAT, François VERNY.

LE MAIRE certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification et transmission aux services de l'État.

La secrétaire de séance
Sylvie ROCHE

Pour expédition conforme,
Le Maire,
Lionel GAY

Folio 40

2025-04-22 COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET CINÉMAS

APRÈS s'être fait présenter le budget primitif Cinémas 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

APRÈS avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;

APRÈS s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDÉRANT l'exactitude des écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du budget 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DELIBERATION N° 2025-04-23 DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET TRANSPORT DE LA COMMUNE DE BESSE ET SAINT-ANASTAISE**

Elus en exercice : 19
Nombre de votants : 17

Nombre de présents : 17
VOTES : Contre 0 Pour 17

Date de convocation : 4 avril 2025

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme. Nicole BARBAT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. Lionel GAY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés				64 186,75		64 186,75
Opérations de l'exercice	436 598,80	436 598,80	6 260,40	25 472,93	442 859,20	462 071,73
TOTAUX	436 598,80	436 598,80	6 260,40	89 659,68	442 859,20	526 258,48
Restes à réaliser					-	-
TOTAUX CUMULES	436 598,80	436 598,80	6 260,40	89 659,68	442 859,20	526 258,48
RESULTATS DEFINITIFS		-		83 399,28		83 399,28

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : Nicole BARBAT, Sophie BRIONNET, Cindy CHADES, Brigitte DECHAMBRE, Jean-Michel FALGOUX, Annick HERMOUËT (pouvoir à Nicole BARBAT), Martine MAGE, Pierre MARLET, Marc MESTAS, Éric MINET, Jacques PERRON, Jonathan RISPAL, Sylvie ROCHE, Catherine TARTIÈRE, Bérenger TRAPENAT, Thierry TRAPENAT, François VERNY.

LE MAIRE certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification et transmission aux services de l'État.

La secrétaire de séance
Sylvie ROCHE

Pour expédition conforme,
Le Maire,
Lionel GAY

Folio 42

2025-04-24 COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET TRANSPORT

APRÈS s'être fait présenter le budget primitif Transport 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

APRÈS avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;

APRÈS s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDÉRANT l'exactitude des écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 ;

STATUANT sur l'exécution du budget 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DELIBERATION N° 2025-04-25 DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET TVA DE LA COMMUNE DE BESSE ET SAINT-ANASTAISE**

Elus en exercice : 19
Nombre de votants : 17

Nombre de présents : 17
VOTES : Contre 0 Pour 17

Date de convocation : 4 avril 2025

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme. Nicole BARBAT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. Lionel GAY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		81 061,15		7 692,24	-	88 753,39
Opérations de l'exercice	42 515,22	165 267,14	92 247,01	27 362,08	134 762,23	192 629,22
TOTAUX	42 515,22	246 328,29	92 247,01	35 054,32	134 762,23	281 382,61
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	42 515,22	246 328,29	92 247,01	35 054,32	134 762,23	281 382,61
RESULTATS DEFINITIFS		203 813,07	57 192,69			146 620,38

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : Nicole BARBAT, Sophie BRIONNET, Cindy CHADES, Brigitte DECHAMBRE, Jean-Michel FALGOUX, Annick HERMOUËT (pouvoir à Nicole BARBAT), Martine MAGE, Pierre MARLET, Marc MESTAS, Éric MINET, Jacques PERRON, Jonathan RISPAL, Sylvie ROCHE, Catherine TARTIÈRE, Bérenger TRAPENAT, Thierry TRAPENAT, François VERNY.

LE MAIRE certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification et transmission aux services de l'État.

La secrétaire de séance
Sylvie ROCHE

Pour expédition conforme,
Le Maire,
Lionel GAY

Folio 44

2025-04-26 COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET TVA

APRÈS s'être fait présenter le budget primitif TVA 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

APRÈS avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;

APRÈS s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDÉRANT l'exactitude des écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 ;

STATUANT sur l'exécution du budget 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DELIBERATION N° 2025-04-27 DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE BESSE ET SAINT-ANASTAISE**

Elus en exercice : 19
Nombre de votants : 17

Nombre de présents : 17
VOTES : Contre 0 Pour 17

Date de convocation : 4 avril 2025

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme. Nicole BARBAT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. Lionel GAY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		792 793,98	1 486 841,92		1 486 841,92	792 793,98
Opérations de l'exercice	5 053 545,98	6 373 722,74	3 213 162,95	3 677 903,55	8 266 708,93	10 051 626,29
TOTAUX	5 053 545,98	7 166 516,72	4 700 004,87	3 677 903,55	9 753 550,85	10 844 420,27
Restes à réaliser			1 762 430,45	709 658,84	1 762 430,45	709 658,84
TOTAUX CUMULES	5 053 545,98	7 166 516,72	6 462 435,32	4 387 562,39	11 515 981,30	11 554 079,11
RESULTATS DEFINITIFS		2 112 970,74		- 2 074 872,93		38 097,81

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : Nicole BARBAT, Sophie BRIONNET, Cindy CHADES, Brigitte DECHAMBRE, Jean-Michel FALGOUX, Annick HERMOUËT (pouvoir à Nicole BARBAT), Martine MAGE, Pierre MARLET, Marc MESTAS, Éric MINET, Jacques PERRON, Jonathan RISPAL, Sylvie ROCHE, Catherine TARTIÈRE, Bérenger TRAPENAT, Thierry TRAPENAT, François VERNY.

LE MAIRE certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification et transmission aux services de l'État.

La secrétaire de séance
Sylvie ROCHE

Pour expédition conforme,
Le Maire,
Lionel GAY

Folio 46

2025-04-28 COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET PRINCIPAL

APRÈS s'être fait présenter le budget primitif principal 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

APRÈS avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;

APRÈS s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDÉRANT l'exactitude des écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du budget 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2025-04-29 AFFECTATION DE RÉSULTAT 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif voté le 11 avril 2025, présente un excédent de fonctionnement de 2 112 970,74 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
propose d'affecter ce résultat comme suit :**

RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) - Résultat de clôture Budget principal Commune	792 793,98 €
Plus-values des cessions d'éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement (article 1068)	1 107 226,86 €
ANNEE 2024 : RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT -	2 112 970,74 €
DEFICIT -	
RESULTAT A AFFECTER -	2 112 970,74 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution cumulé d'investissement positif	
Solde d'exécution cumulé d'investissement négatif	1 022 101,32 €
Solde des restes à réaliser positif	
Solde des restes à réaliser négatif	1 052 771,61 €
BESOIN DE FINANCEMENT	2 074 872,93 €
AFFECTATION	
A) EXCEDENT AU 31/12/2024	2 112 970,74 €
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement de déficit (report à nouveau débiteur)	
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserve (compte R1068) au B.P. 2025	2 074 872,93 €
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.P. 2025 (compte R002)	38 097,81 €
(si nécessaire par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour €)	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.S. (cpte 002)	
Déficit résiduel à reporter (B.P.)	
B) DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (B.P.)	
Excédent disponible	

2025-04-30 BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL

VU le budget primitif proposé,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
vote le budget principal qui s'équilibre comme suit :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Opération de l'exercice	Résultat 2024 reporté	Cumul section
Dépenses	6 600 000,00 €		6 600 000,00 €
Recettes	6 561 902,19€	38 097,81 €	6 600 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat 2024 reporté	Affectation 1068	Cumul section
Dépenses	6 037 468,23 €	1 762 430,45 €	1 022 101,32€		8 822 000,00 €
Recettes	6 037 468,23 €	709 658,84 €		2 074 872,93	8 822 000,00 €

2025-04-31 AFFECTATION DE RÉSULTAT 2024 - BUDGET EAU

Le compte administratif voté le 11 avril 2025, présente un excédent de fonctionnement de **797 113,44 €**.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
propose d'affecter ce résultat comme suit :**

RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) - Résultat de clôture Budget Eau	568 085 ,69 €
Plus-values des cessions d'éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement (article 1068)	
ANNEE 2024 : RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT - Eau	229 027,75 €
DEFICIT -	
RESULTAT A AFFECTER -	797 113,44 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution cumulé d'investissement positif	72 378,83 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement négatif	
Solde des restes à réaliser positif	
Solde des restes à réaliser négatif	356 213,42 €
BESOIN DE FINANCEMENT	€
AFFECTATION	
A) EXCEDENT AU 31/12/2024	
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement de déficit (report à nouveau débiteur)	
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserve (compte R1068) au B.P. 2025	283 834,59 €
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.P. 2025 (compte R002)	513 278,85 €
(si nécessaire par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour €)	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.S. (cpte 002)	
Déficit résiduel à reporter (B.P.)	
B) DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (B.P.)	
Excédent disponible	

2025-04-32A BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET EAU

VU le budget primitif proposé,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
vote le budget principal qui s'équilibre comme suit :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Opération de l'exercice	Résultat 2024 reporté	Cumul section
Dépenses	1 005 400,00€		1 005 400,00€
Recettes	578 721,15 €	513 278,85 €	1 092 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat 2024 reporté	Cumul section
Dépenses	605 511,03 €	494 488,97 €	€	1 100 000,00 €
Recettes	997 924,45 €	138 275,55 €		1 136 200,00 €

2025-04-33 AFFECTATION DE RÉSULTAT 2024 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le compte administratif voté le 11 avril 2025, présente un excédent de fonctionnement de 323 639,24 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
propose d'affecter ce résultat comme suit :**

RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	€
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) - Résultat de clôture Budget Assainissement	92 616 ,89 €
Plus-values des cessions d'éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement (article 1068)	
ANNEE 2024 : RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT - Assainissement	231 022,35 €
DEFICIT -	
RESULTAT A AFFECTER -	323 639,24 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution cumulé d'investissement positif	
Solde d'exécution cumulé d'investissement négatif	454 148,25 €
Solde des restes à réaliser positif	
Solde des restes à réaliser négatif	89 867,38 €
BESOIN DE FINANCEMENT	544 015,63 €

AFFECTATION	
A) EXCEDENT AU 31/12/2024	
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement de déficit (report à nouveau débiteur)	
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement	

Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserve (compte R1068) au B.P. 2025	323 639,24 €
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.P. 2025 (compte R002)	€
(si nécessaire par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour €)	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.S. (cpt 002)	
Déficit résiduel à reporter (B.P.)	
B) DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	

Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (B.P. 2025)	454 148,25 €
Excédent disponible	

2025-04-34 BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ASSAINISSEMENT

VU le budget primitif proposé,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
vote le budget principal qui s'équilibre comme suit :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Opération de l'exercice	Résultat 2024 reporté	Cumul section
Dépenses	928 000,00 €		928 000,00 €
Recettes	928 000,00 €		928 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat 2023 reporté	Cumul section
Dépenses	1 035 068,88 €	185 933,12 €	€	1 221 000,00 €
Recettes	1 124 934,26 €	96 065,74 €		1 221 000,00 €

2025-04-35 AFFECTATION DE RÉSULTAT 2024 - BUDGET SPANC

Le compte administratif voté le 14 avril 2025, présente un excédent de fonctionnement de 1 565,04 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
propose d'affecter ce résultat comme suit :**

RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) - Résultat de clôture Budget TVA	1 565,04 €
Plus-values des cessions d'éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement (article 1068)	
ANNEE 2024 : RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	0 €

DEFICIT -	
RESULTAT A AFFECTER -	1 565,04 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution cumulé d'investissement positif	
Solde d'exécution cumulé d'investissement négatif	
Solde des restes à réaliser positif	
Solde des restes à réaliser négatif	
BESOIN DE FINANCEMENT	
AFFECTATION	
A) EXCEDENT AU 31/12/2024	1 565,04 €
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement de déficit (report à nouveau débiteur)	
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserve (compte R1068) au B.P. 2025	€
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.P. 2025 (compte R002)	1 565,04 €
(si nécessaire par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour €)	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.S. (cpte 002)	
Déficit résiduel à reporter (B.P.)	
B) DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (B.P. 2025)	
Excédent disponible	

2025-04-36 BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET SPANC

VU le budget primitif proposé,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
vote le budget principal qui s'équilibre comme suit :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Opération de l'exercice	Résultat 2024 reporté	Cumul section
Dépenses	42 030,00 €		42 030,00 €
Recettes	40 464,96 €	1 565,04 €	42 030,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat 2024 reporté	Cumul section
Dépenses	0 €	0 €	€	0 €
Recettes	0 €	0 €		0 €

2025-04-37 AFFECTATION DE RÉSULTAT 2024 - BUDGET LOTISSEMENT BESSE CIGAVAU

Le compte administratif voté le 11 avril 2025, présente un déficit de fonctionnement de 251 427,08 € qui sera repris au compte 002.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
propose d'affecter ce résultat comme suit :**

RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) - Résultat de clôture	105 246,23 €
Budget Lotissement Besse les Cigavaux	
Plus-values des cessions d'éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement (article 1068)	
ANNEE 2024 : RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT - Les Cigavaux	
DEFICIT	251 427,08 €
RESULTAT A AFFECTER -	0 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution cumulé d'investissement positif	0 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement négatif	
Solde des restes à réaliser positif	0 €
Solde des restes à réaliser négatif	
BESOIN DE FINANCEMENT	
AFFECTATION	
A) EXCEDENT AU 31/12/2024	
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement de déficit (report à nouveau débiteur)	
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserve (compte R1068) au B.P. 2024	Néant
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.P. 2025 (compte R002)	
(si nécessaire par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour €)	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.S. (cpte 002)	
Déficit résiduel à reporter (B.P.)	
B) DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) (compte 002)	251 427,08 €
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (B.P.)	
Excédent disponible	

2025-04-38 BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET LOTISSEMENT BESSE CIGAVAU

VU le budget primitif proposé,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
vote le budget du lotissement les Cigavaux qui s'équilibre comme suit :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Opération de l'exercice	Résultat 2024 reporté	Cumul section
Dépenses	12 853,08 €	251 427 ,08 €	264 280,16 €
Recettes	387 606,45 €		387 606,45 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat 2023 reporté	Cumul section
--------------------------	-------------------------	-------------------	-----------------------	---------------

Dépenses	386 100,91 €			386 100,91 €
Recettes	386 100,91 €			386 100,91 €

2025-04-39 AFFECTATION DE RÉSULTAT 2024 - BUDGET DAME

Le compte administratif voté le 11 avril 2025, présente un excédent de fonctionnement de 13 403,98 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
propose d'affecter ce résultat comme suit :**

RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) - Résultat de clôture Budget DAME	13 899,34 €
Plus-values des cessions d'éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement (article 1068)	0 €
ANNEE 2024 : RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT - BP DAME	€
DEFICIT -	495,36 €
RESULTAT A AFFECTER -	13 403,98 € €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution cumulé d'investissement positif	
Solde d'exécution cumulé d'investissement négatif	-
Solde des restes à réaliser positif	
Solde des restes à réaliser négatif	
BESOIN DE FINANCEMENT	-
AFFECTATION	
A) EXCEDENT AU 31/12/2024	
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement de déficit (report à nouveau débiteur)	
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserve (compte R1068) au B.P. 2025	0 €
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.P. 2025 (compte R002)	13 403,98 €
(si nécessaire par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour €)	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.S. (cpt 002)	
Déficit résiduel à reporter (B.P.)	
B) DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (B.P.2025)	
Excédent disponible	

2025-04-40 BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET DAME

VU le budget primitif proposé,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
vote le budget principal qui s'équilibre comme suit :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Opération de l'exercice	Résultat 2024 reporté	Cumul section
Dépenses	24 000 €		24 000 €
Recettes	10 996,02 €	13 403,98 €	24 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat 2024 reporté	Cumul section
Dépenses	0 €	0 €	0 €	0 €
Recettes	0 €	0 €	0 €	0 €

2025-04-41 AFFECTATION DE RÉSULTAT 2024 - BUDGET CINÉMAS

Le compte administratif voté le 11 avril 2025, présente un excédent de fonctionnement de 492,42 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
propose d'affecter ce résultat comme suit :**

RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) - Résultat de clôture Budget cinéma	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	827,58 €
Plus-values des cessions d'éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement (article 1068)	827,58 €
ANNEE 2024 : RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT - Cinémas	492,42 €
DEFICIT	
RESULTAT A AFFECTER -	492,52 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution cumulé d'investissement positif	
Solde d'exécution cumulé d'investissement négatif	-1 320 €
Solde des restes à réaliser positif	
Solde des restes à réaliser négatif	
BESOIN DE FINANCEMENT	-1 320 €
AFFECTATION	
A) EXCEDENT AU 31/12/2024	
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement de déficit (report à nouveau débiteur) D 001	-827,58 €
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserve (compte R1068) au B.P. 2024	492,52 €
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.P. 2024 (compte R002)	
(si nécessaire par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour €)	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.S. (cpt 002)	
Déficit résiduel à reporter (B.P.)	
B) DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) (compte 002)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	

Déficit résiduel à reporter (B.P.)	
Excédent disponible	

2025-04-42 BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET CINÉMAS

VU le budget primitif proposé,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
vote le budget cinéma qui s'équilibre comme suit :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Opération de l'exercice	Résultat 2024 reporté	Cumul section
Dépenses	77 587,58 €		77 587,58 €
Recettes	77 587,58 €		77 587,58 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat 2024 reporté	1068 Affectation du résultat	Cumul section
Dépenses			1 320 €		1 320 €
Recettes	827,58 €			492,42	1 320 €

2025-04-43 AFFECTATION DE RÉSULTAT 2024 - BUDGET TRANSPORT

Le compte administratif voté le 11 avril 2025, présente un excédent de fonctionnement de €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
propose d'affecter ce résultat comme suit :**

RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) - Résultat de clôture Budget Transport	0 €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Plus-values des cessions d'éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement (article 1068)	
ANNEE 2024 : RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT - Transport	0 €
DEFICIT	
RESULTAT A AFFECTER -	0 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution cumulé d'investissement positif	83 399,28 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement négatif	
Solde des restes à réaliser positif	
Solde des restes à réaliser négatif	
BESOIN DE FINANCEMENT	
AFFECTATION	
A) EXCEDENT AU 31/12/2024	
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement de déficit (report à nouveau débiteur)	
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	

- affectation complémentaire en réserve (compte R1068) au B.P. 2024	Néant
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.P. 2024 (compte R002)	0 €
(si nécessaire par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour €)	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.S. (cpte 002)	
Déficit résiduel à reporter (B.P.)	
B) DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) (compte 002)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (B.P.)	
Excédent disponible	

2025-04-44 BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET TRANSPORT

VU le budget primitif proposé,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
vote le budget transport qui s'équilibre comme suit :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Opération de l'exercice	Résultat 2023 reporté	Cumul section
Dépenses	463 925,00 €		463 925,00 €
Recettes	463 925,00 €		463 925,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat 2024 reporté	Cumul section
Dépenses	83 399,28 €			83 399,28 €
Recettes	83 399,28 €			83 399,28 €

2025-04-45 AFFECTATION DE RÉSULTAT 2024 - BUDGET TVA

Le compte administratif voté le 11 avril 2025, présente un excédent de fonctionnement de 203 813,07 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
propose d'affecter ce résultat comme suit :**

RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) - Résultat de clôture Budget TVA	81 061,15 €
Plus-values des cessions d'éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement (article 1068)	27 362,08 €
ANNEE 2024 : RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	122 751,92€
DEFICIT -	
RESULTAT A AFFECTER -	203 813,07 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution cumulé d'investissement positif	
Solde d'exécution cumulé d'investissement négatif	57 192,69 €

Solde des restes à réaliser positif	
Solde des restes à réaliser négatif	0 €€
BESOIN DE FINANCEMENT	0 €€
AFFECTATION	
A) EXCEDENT AU 31/12/2024	203 813,07 €
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement de déficit (report à nouveau débiteur)	
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserve (compte R1068) au B.P. 2025	57 192,69 €
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.P. 2025 (compte R002)	146 620,38 €
(si nécessaire par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour €)	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.S. (cpte 002)	
Déficit résiduel à reporter (B.P.)	
B) DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (B.P. 2025)	
Excédent disponible	

2025-04-46A BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET TVA

VU le budget primitif proposé,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
vote le budget principal qui s'équilibre comme suit :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Opération de l'exercice	Résultat 2024 reporté	Cumul section
Dépenses	308 000,00 €		308 000,00 €
Recettes	161 379,62 €	146 620,38 €	308 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat 2024 reporté	Cumul section
Dépenses	339 192.69 €	0 €	€	339 192.69 €
Recettes	339 192.69 €	0 €		339 192.69 €

2025-04-47 SUBVENTION AU RÉSEAU RASED 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'école de Besse bénéficie chaque année de l'intervention RASED (Réseau d'Aides aux Élèves en Difficulté) à la demande des enseignants des classes et selon les besoins des élèves.

Il est proposé de renouveler la subvention pour le réseau (enseignants spécialisés et psychologue scolaire) à hauteur de 70€ par classe, soit un montant total de 280€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ▶ **APPROUVE** le versement d'une subvention de 70€/classe au réseau RASED, pour un montant total de 280€ ;
- ▶ **DONNE** tout pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente.

2025-04-48 A TAUX D'IMPOSITION 2025
--

Annule et remplace la délibération 2025-04-48

Le Maire propose de maintenir les taux des 3 taxes : Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), Taxe foncière sur les propriétés non bâties et Taxe d'habitation.

Le produit attendu au titre de la fiscalité directe 2025 est de 2 176 744 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ▶ **VOTE** un taux d'imposition sur la Taxe d'habitation (TH) de 15.89% ;
- ▶ **VOTE** un taux d'imposition sur la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) de 40.65% ;
- ▶ **VOTE** un taux d'imposition sur la Taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFNB) de 70.64 %.

2025-04-49 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS CULTURE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
--

LE MAIRE indique qu'il est possible de demander une aide auprès de la CCMS pour l'achat de matériels, il précise que cette aide représente 40% de la dépense avec un plafond à 20 000 €.

Cette année la commune investit sur l'achat de tables, chaises et tentes pour un montant de 85 722,60 € TTC.

Il propose de demander le fonds de concours auprès de la CCMS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ▶ **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus ;
- ▶ **DEMANDE** la subvention correspondante à la Communauté de Communes du Massif du Sancy.

2025-04-50 TRAVAUX GENDARMERIE

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune loue à la Gendarmerie les locaux constitutifs de la caserne de Besse. Pour l'année 2025, la Commune envisage pour 12 911,05 € de travaux (changement de la porte d'entrée et de la grille de protection, mises aux normes de l'électricité dans la partie commune) qui seront pris en charge pour 68,80% par la gendarmerie comme présenté dans le B12. Le surloyer est estimé à 1 776,54 sur une durée de 5 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ▶ **APPROUVE** les travaux susmentionnés, pour un montant de 12 911,05 €&é
- ▶ **DECIDE** que le surloyer demandé à la gendarmerie s'élève à 8 882,70 €
- ▶ **DONNE** tout pouvoir au Maire pour signer le B12.

2025-04-51 AMENAGEMENT DE BOURG – FIC 2025

Afin de conduire un aménagement complet sur la Rue Abbé Blot, le Parvis de la Médiathèque et la Place du Monuments aux Morts et remédier aux désordres existants et ceux en lien avec les travaux du réseau de chaleur et des réseaux d'eau et d'assainissement, un schéma d'aménagement a été étudié.

Pour rappel, le coût estimé des travaux est de 285.320 € HT, 24 506 € HT pour la maîtrise d'œuvre, 10 000 € pour les frais divers (étude complémentaire éventuelle pour le Beffroi). Le total s'élève à 315 920 €.

Ce dossier a fait l'objet d'un dépôt dans le cadre de l'appel à projet Villages remarquables 2024 de la Région (50%) pour la Rue Abbé Blot. Il avait été fléché en complément une demande sur le fonds du Département, le FIC en 2024 qui n'a pu aboutir en raison du classement de la voirie.

Or, il convient de repréciser la demande du FIC 2025 sur les parties hors voirie départementale et hors demande de soutien de la Région c'est-à-dire sur le parvis de la Médiathèque et le Monument aux Morts dont le coût s'élève à 148 838 €. H.T. auquel s'ajoute les frais de maîtrise d'œuvre (9.5%) 12 913 € H.T. et frais divers proratisés 4 764 € soit 153 602 €.

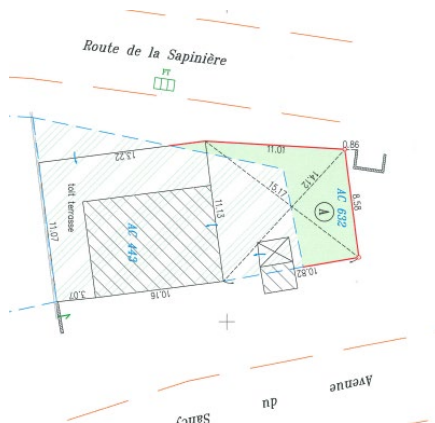
Un soutien du Fic à hauteur de 40 % est souhaité soit 61 441 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux susmentionnés ;
- **VALIDE** le plan de financement présenté ;
- **DEMANDE** les subventions correspondantes.

2025-04-52 VENTE DE TERRAIN AUX ABORDS DE LA PARCELLE AC 443

La propriétaire de la parcelle AC 443 souhaite acheter une surface d'environ 55 m² du domaine privé communal non délimité colorié en vert sur le plan ci-dessous. Il est demandé d'établir les conditions de cette vente.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la vente du terrain susmentionné ;
- **FIXE** le prix à 60€/m² ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente.

2025-04-53 ACHAT DE LA PARCELLE AD342

Il est proposé d'acheter la parcelle entre le parking des Prés Chabrat et les ateliers municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ▶ **APPROUVE** l'achat du terrain susmentionné ;
- ▶ **FIXE** le prix à 20€/m² et les frais à la charge de la commune ;
- ▶ **CONFIE** l'acte au Notaire de la commune ;
- ▶ **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente.

2025-04-54 DÉNOMINATION DE VOIRIE SECTEUR DE BESSE

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

- **CONSIDERANT** qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques ;
- **CONSIDERANT** l'absence de dénomination de voirie concernant de la voie qui recoupe la route départementale du croisement de la RD678 (en face du Bâtiment dit Grand Mèze) vers Pertuyzat et celle de la zone du hameau dans la plaine du GELAT ;
- **CONSIDERANT** la nécessité de dénomination pour l'accès à ces différents secteurs et l'obtention d'adresses, notamment pour les services postaux et de secours et l'installation de la Fibre optique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la dénomination « ROUTE DE PERTUYZAT » pour la route du croisement de la RD 678 devant le bâtiment du Grand Mèze en allant vers Partuyzat ;
- **CONSERVE** l'appellation historique « LE GELAT » pour groupe d'habitat le long de la RD 678 dans la plaine du même nom ;
- **DONNE tous pouvoirs** à M. LE MAIRE pour l'exécution de la présente délibération.

2025-04-55 CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR L'ETABLISSEMENT D'UN TRANSFORMATEUR À SUPER BESSE
--

VU la délibération n°2025-01-05 relative à la convention de servitude avec Enedis pour l'établissement d'un transformateur à Super-Besse, rue Marcel-Gauthier ;

Il n'avait pas été précisé qu'il y avait des canalisations pour lesquelles ENEDIS dédommage à hauteur de 20 euros.

Il est proposé d'étendre l'octroi de servitudes aux canalisations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ▶ **APPROUVE** l'extension de ladite servitude aux canalisations ;
- ▶ **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente.

2025-04-56 RÉVISION DE LA DÉLIMITATION DE L'AGGLOMÉRATION DE SUPER-BESSE

Il est proposé de revoir la délimitation de l'agglomération de Super-Besse en déplaçant le panneau d'entrée de ville sur la D149 (arrivée depuis Besse) au niveau de l'accès au parking P9.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la nouvelle délimitation de l'agglomération de Super-Besse comme précisée ci-dessus ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente.

**2025-04-57 TE63 COMPLÉMENT AU DOSSIER ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA RÉSISTANCE /
ROUTE DE MUROL AFFAIRE N° 67038325EP**

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a sollicité le Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme (TE63) pour des travaux d'éclairage public, rues de la Résistance et des carrières à Besse.

Or, il convient de compléter ce dossier de l'ajout de l'implantation de deux mâts supplémentaires sur la Route de Murol. Le coût de cette opération est estimé à 5 500 € HT.

Une participation de 2 7540,24 € est demandée à la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** ce complément de dossier à l'Affaire N° 67038325EP;
- **CONFIE** la réalisation de ces travaux au TE63 ;
- **FIXE** la participation de la Commune à 2 750,24 €;
- **AUTORISE** le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du TE63 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents ;
- **PRÉVOIT** les inscriptions nécessaires au budget.

**2025-04-58 TE63 SÉCURISATION DES CÂBLES ÉLECTRIQUES AU NIVEAU DES STADES
AFFAIRE N° 67038341EP**

Pour donner suite aux vols et dégradations constatés sur les câbles d'alimentation du stade Albert-Verny, il est proposé des mesures de sécurisation. Le coût est évalué à 2 200 euros H.T.

Une participation de 1 100 € H.T. est demandée à la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** ce complément de dossier à l'Affaire N° 67038341EP ;
- **CONFIE** la réalisation de ces travaux au TE63 ;
- **FIXE** la participation de la Commune à 1 100 €
- **AUTORISE** le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du TE63 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents ;
- **PRÉVOIT** les inscriptions nécessaires au budget.

**2025-04-59 TE63 - ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX TÉLÉCOMS ROUTES DE COMPAINS ET
DES FRAUX AFFAIRE N°67038335TC**

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le

territoire d'énergie Puy-de-Dôme - le CONSEIL DEPARTEMENTAL et ORANGE, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public est à la charge de la Commune et notamment la surlargeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom, dont le montant est estimé à 6 552,00 € H.T., soit 7 862,40 € T.T.C.
- La tranchée commune en domaine privé est à la charge du territoire d'énergie Puy-de-Dôme.
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 16 000,00 € H.T., soit 19 200,00 € T.T.C. à l'exception des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) qui sont fournies par les services d'Orange.
- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.
- Depuis le 1er janvier 2016, le Conseil Départemental finance à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût hors taxe des travaux restant à la charge communale, dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération concernée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom, routes de Compains et des Fraux affaire N°67038335TC ;
- **CONFIE** la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au territoire d'énergie Puy-de-Dôme ;
- **PREND EN CHARGE** dans le cadre de la tranchée commune en domaine public sur une largeur de fouille estimée à 6 552,00 € H.T., soit 7 862,40 € T.T.C. et **SOLLICITE** le soutien du FIC à hauteur de 40% pour cette dépense spécifique ;
- **FIXE** la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 16 000,00 € H.T. soit 19 200,00 T.T.C. et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie Puy-de-Dôme ;
- **AUTORISE** le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du TE63 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents ;
- **PRÉVOIT** les inscriptions nécessaires au budget.

2025-04-60 VALIDATION DU PROJET ÉDUCATIF DU TERRITORIAL (PEdT) PLAN MERCREDI

Le Maire indique que nous sommes sur l'année de renouvellement du PEdT pour obtenir des financements du centre de loisirs et périscolaires auprès des partenaires financiers, la Caf notamment.

Il précise que ce PEdT doit être adopté par le Conseil municipal tel qu'annexé au présent document.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet éducatif du territoire (PEdT) 2025-2028 tel qu'annexé.



Projet Educatif Territorial 2025 - 2028 BESSE ET SAINT ANASTAISE



Table des matières

DEFINITION DU PEDT	3
LES SIX BONNES RAISONS DE METTRE EN PLACE UN PEDT	3
CARTE D'IDENTITÉ	4
DIAGNOSTIC	6
Présentation de la commune :	6
Contexte :	6
LE TERRITOIRE	8
L'ORGANISATION DES TEMPS DE L'ENFANT	9
EVALUATION PEDT 2023 -2025	10
Le PEDT: une évolution vers une approche globale de la continuité éducative.....	10
Vie de l'accueil de loisirs :	11
OBJECTIFS DU PEDT	12
LES OBJECTIFS EDUCATIFS DU PEDT PARTAGES AVEC LES PARTENAIRES	12
Autonomie de l'enfant.....	12
Epanouissement.....	12
Découverte.....	12
Acquisition.....	13
PLAN D'ACTION	14
1/ Sensibilisation et accompagnement des acteurs :	14
2/ Intégration des acteurs dans le comité de pilotage (COPIL) :	14
3/ Création et distribution d'un questionnaire :	14
4/ Évaluation annuelle :	14
BILAN-EVALUATION	16
Les acteurs associer dans le cadre de cette évaluation :	16
1/ STRUCTURE DE PILOTAGE	16
2/ L'EVALUATION	17
ACTIVITÉS PROPOSÉES DANS LE CADRE DU PEDT	19
COMMUNICATION	20
Annexe.....	21

DEFINITION DU PEDT

Le Projet Éducatif Territorial (PEDT) est une initiative visant à offrir un parcours éducatif cohérent et de qualité aux enfants, en organisant des activités avant et après l'école. Il s'agit d'une démarche partenariale qui implique les collectivités territoriales, les services de l'État, et divers acteurs éducatifs locaux, tels que les associations, les mouvements de jeunesse, et les institutions culturelles.

Le PEDT est un plan d'action visant à organiser des activités pour les enfants en dehors des heures scolaires, y compris pendant les vacances. L'objectif est de leur offrir un environnement éducatif cohérent et enrichissant.

LES SIX BONNES RAISONS DE METTRE EN PLACE UN PEDT

❶ Il est au service de la réussite éducative et du bien-être des enfants et des jeunes

Certains projets permettent de vivre des activités en complémentarité entre l'École et les accueils de loisirs. Ils donnent du sens aux apprentissages et facilitent la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant qui est au cœur du projet. La mise en place d'un PEDT permet d'intégrer les rythmes de vies des enfants et des jeunes. Il permet d'assurer la sécurité morale et physique des enfants et optimiser les apprentissages.

❷ Il favorise la collaboration et la coordination locale en rassemblant les acteurs du territoire au service de l'enfant et du jeune

Parties prenantes du PEDT : Élu-e-s et technicien-ne-s, Enseignant-e-s, Parents, Équipe d'animation, les agent-e-s municipaux, Associations, Structures sportives et culturelles, Institutions...

❸ Il permet de mobiliser et valoriser les ressources du territoire

Les structures du territoire (tiers-lieux, médiathèques, espaces naturels...) peuvent trouver place dans le PEDT.

❹ Il favorise le développement des loisirs pour toutes et tous et contribue au partage des valeurs de la République et à la culture du « vivre ensemble »

Le PEDT fait vivre des activités éducatives collectives qui encouragent l'équité, la mixité, l'accessibilité, la coopération et le partage.

⑤ **Il permet de valoriser et d'enrichir l'offre éducative**

Le PEdT est un outil conçu avec les acteurs-trice-s, sensibles aux besoins des enfants. Il est évalué et réajusté régulièrement.

Cette démarche concertée est diffusée aux familles.

⑥ **Il permet de dynamiser la vie citoyenne, culturelle et sportive du territoire**

Le PEdT vivifie la vie associative du territoire. Il favorise l'ouverture des associations au monde.

CARTE D'IDENTITÉ

➤ **Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet :**

Commune de Besse et Saint-Anastaise

2, place de la Mairie

63 610 BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE

Tél : 04-73-79-50-12

Mail : secretariat@mairiedebesse.fr

➤ **Dates de début et de fin du PEdT souhaitées (3 ans maximum) :**

Du 01/09/2025 au 31/08/2028

➤ **Référent-e-s élu-e-s du projet :**

- Nicole BARBAT Adjointe au Maire

Téléphone : 04.73.79.50.12

Adresse électronique : nicole.barbat@laposte.net

- Catherine TARTIERE Maire Déléguée et conseillère communautaire

Téléphone : 04.73.79.50.12

Adresse électronique : catherine.tartiereleyrit@laposte.net

➤ **Référent-e-s élu-e-s du projet :**

- Raphaëlle GUINCHARD Directrice du Centre de Loisirs

Téléphone : 06.74.39.37.30.

Adresse électronique : accueildeloisirs@mairiedebesse.fr

- Florence VERDIER Co-Directrice de la Mairie

Téléphone : 04.73.79.84.67.

Adresse électronique : dgb@mairiedebesse.fr

DIAGNOSTIC

Présentation de la commune :

Besse et Saint-Anastaise est une petite commune rurale de 1 501 habitants située dans le Puy-de-Dôme au cœur du Parc Naturel Régional des Volcans D'Auvergne. Elle compte 69 lieux-dits habités. Elle appartient à la Communauté de Communes du Massif du Sancy qui comprend également : Chastreix, Chambon-sur-Lac, Compains, Egliseneuve d'Entraigues, Espinchal, La Bourboule, La Godivelle, Le Mont-Dore, Montgreleix, Murat-le-Quaire, Muriol, Picherande, Saint-Diery, saint-Genès-Champespe, Saint-Nectaire, Saint-Pierre-Colamine, Saint-Victor La Rivière, Valbelex, Vernet-Sainte-Marguerite.

Activité fortement agricole et très touristique en toutes saisons.



Contexte :

Depuis plusieurs années, la ville de Besse et St-Anastaise s'est fortement engagée dans l'action auprès des jeunes de sa commune.

Elle est équipée d'une micro crèche depuis septembre 2022, d'une école primaire, d'un collège, d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) périscolaire et extrascolaire et d'une garderie saisonnière.

	2023	2025	
Ecole maternelle	93	45	Soit 96
Ecole élémentaire		51	
Collège	237 dont 46 de la commune		
Accueils de Loisirs périscolaire (matins)	Moyenne de 9 enfants	Moyenne de 10 enfants	
Accueils de Loisirs périscolaire (soirs)	Moyenne de 15 enfants	Moyenne de 18 enfants	
Accueils de Loisirs périscolaire (mercredis)	Moyenne de 11 enfants le matin et 5 l'après-midi	Moyenne de 16 enfants le matin et 10 l'après-midi	
Accueils de Loisirs périscolaire (vacances)	Moyenne de 15 enfants	Moyenne de 20 enfants	
Micro crèche	12 places pour 19 enfants inscrits	16 enfants de la commune et 3 Hors commune	

Prévisions année scolaire 2025/2026 : 44 maternelles et 87 élémentaires soit 101 élèves

L'OFFRE D'ACCUEIL EXISTANTE

Type d'accueil	Existant sur le territoire (O/N)	Nom du gestionnaire ou de l'organisateur	Gratuité	Tarifs modulés en fonction des ressources
Périscolaire (Lundi, mardi, jeudi, vendredi)	O	Commune de Besse	☐	☒
Mercredi	O	Commune de Besse	☐	☒
Vacances scolaires	O	Commune de Besse	☐	☒

Ados (à partir du collège)	La CCMS propose des animations pendant les vacances		☐	☒
Autres structures (associations, clubs) *possibilité d'annexer la liste	Halte-garderie de Super-Besse Micro-crèche	Groupe Objectifs	☐	☒

➤ Comment les temps de transition sont-ils réfléchis et organisés pour garantir la sécurité des mineurs et la qualité de l'accueil ?

Les locaux de l'accueil de loisirs sont à côté de l'école primaire. Les enfants ne sortent pas du bâtiment et sont accompagnés par l'équipe d'animation.

LE TERRITOIRE

La commune de Besse bénéficie de nombreuses associations sportives et culturelles. Elle est dotée d'un riche patrimoine architectural et naturel. La station de ski de Super-Besse, avec ses équipements sportifs, offre aux enfants une multitude d'expériences tout au long de l'année, telles que le ski alpin, le ski nordique, les raquettes, la luge, le VTT et les randonnées, luge d'été, super Coster, centre aqualudique, filets...

La commune dispose également d'une piscine, de deux terrains de football/rugby, d'un city-park, d'une salle de judo, d'une salle polyvalente, d'une salle des fêtes et de deux cinémas. Elle abrite aussi une médiathèque, un office de tourisme et une Maison France Services.

Pour faciliter les déplacements des enfants (école primaire, accueil de loisirs, collège), la commune possède un car.

Le transport scolaire est assuré par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

En 2013, la Commune de Besse a adhéré au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de la Communauté de Communes du Massif du Sancy (CCMS). Ce contrat a évolué pour devenir le Contrat Territorial Global, signé le 15 décembre 2022, et couvrant la période de 2022 à 2026. Il a été élaboré en collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Par cette démarche, la municipalité affirme son engagement envers l'enfance et la jeunesse, en les plaçant parmi les priorités de son programme.

La Communauté de Communes implique l'ALSH dans ses différentes actions et réflexions, notamment en :

Participant au groupe enfance jeunesse : Elle collabore avec d'autres acteurs pour améliorer les services dédiés aux enfants et aux jeunes.

Contribuant aux réflexions sur le recrutement des animateurs

S'engageant dans la résolution des problématiques des ALSH du secteur

La gestion et l'animation de la micro-crèche et du relais petite enfance pour les enfants de 0 à 3 ans ont été déléguées à l'association Groupe Objectifs.

Pour les plus de 11 ans, c'est la Communauté de Communes du Massif du Sancy qui a la compétence. Elle propose des stages thématiques (activités variées adaptées aux intérêts des jeunes, comme des stages de sport ou d'art.), des sorties et des mini séjours

L'ORGANISATION DES TEMPS DE L'ENFANT

Ecole primaire

	7H30 - 8H30	8h30 – 11H30	11H30- 13H30	13H30-16H30	16h30- 18H30
LUNDI	Accueil périscolaire du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil périscolaire du soir
MARDI	Accueil périscolaire du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil périscolaire du soir
MERCREDI	Accueil périscolaire		Pause méridienne	Accueil périscolaire	
JEUDI	Accueil périscolaire du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil périscolaire du soir
VENDREDI	Accueil périscolaire du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil périscolaire du soir

EVALUATION PEDT 2023 -2025

Le PEDT: une évolution vers une approche globale de la continuité éducative

Le dernier PEDT, qui s'est déroulé de 2023 à 2025, a permis de faire évoluer notre vision de la continuité éducative sur la commune. Des formations avec les CEMEA, portant sur l'évaluation du PEDT et la construction d'un rétroplanning ont été organisées pour les référents du PEDT afin de mieux comprendre les enjeux de ce projet.

Des comités de pilotage ont été mis en place pour favoriser la collaboration entre les différents acteurs.

Un questionnaire a été adressé aux parents et aux enfants de l'école primaire et de l'accueil de loisirs. (En annexe 4)

Les Cemea nous ont accompagnés dans la construction du bilan du PEDT et le suivi du questionnaire.

Les comités de pilotage ont permis de favoriser l'échanges entre tous les acteurs et de combiner les actions. Une meilleure coopération en est ressortie.

Il a été demandé de réaliser un programme d'animation pour l'année scolaire avec les thématique puis plus détaillé avant chaque période.

Avec toutes ces données 2 points d'améliorations ressortent :

1/ Les objectifs éducatifs sont trop généraux et trop nombreux.

2/ Le premier PEDT était trop centré sur l'accueil de loisirs. Il est désormais important d'intégrer les autres acteurs de la continuité éducative, comme les associations et les structures locales. L'objectif du prochain PEDT est de les impliquer davantage dans le comité de pilotage et de les rendre acteurs à part entière du projet.

L'enjeu est de faire intégrer le projet éducatif de territoire à leurs propres actions d'éducation et donc de les sensibiliser et les mobiliser à participer aux échanges lors des comités de pilotage.

Vie de l'accueil de loisirs :

Augmentation de la fréquentation et adaptation des activités

Nous constatons une augmentation du nombre d'enfants au périscolaire du matin et sur certaines semaines en extrascolaire. Depuis trois ans, de nombreux enfants de trois ans fréquentent le périscolaire les jours où ils vont à l'école et les mercredis. Ces enfants viennent également régulièrement pendant les vacances.

Pour répondre à cette évolution, nous avons adapté nos activités afin qu'elles conviennent aux enfants de moins de six ans tout en ne négligeant pas nos plus grands. Il est donc crucial d'avoir une équipe d'animation formée et suffisamment nombreuse pour adapter les activités et ne laisser personne de côté. Trouver des thématiques qui conviennent à tous reste un défi.

Participation aux événements communaux et culturels

Au cours des trois dernières années, l'accueil périscolaire a participé à divers événements de la commune, tels que la Bavajade et Octobre Rose. Nous avons également pris part aux animations culturelles proposées par la commune dans le cadre du Bess'tival, comme des spectacles de théâtre et des concerts adaptés aux enfants.

En collaboration avec les services du patrimoine, nous avons participé à différentes expositions (la rafle, les sorcières...).

Depuis le début de l'année, nous nous rendons une fois par mois à la médiathèque le jeudi soir, où le périscolaire se déroule. Ce moment est très apprécié par les enfants, l'équipe et les parents. Les équipes de la médiathèque proposent chaque fois une petite animation, suivie d'un temps de lecture ou de jeux de société.

Nous participons également au projet d'école et aux événements proposés par l'APE, comme le carnaval et le marché de Noël. Différentes activités ont été réalisées avec les associations du territoire, telles que les Jardins des Remparts.

Objectifs futurs

L'objectif est de continuer à renforcer ces liens et cette coopération, et d'impliquer davantage les associations sportives du territoire dans nos activités.

OBJECTIFS DU PEDT

Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) est un dispositif essentiel qui vise à garantir une continuité éducative de qualité pour tous les enfants et les jeunes de notre commune.

Il repose sur une collaboration étroite entre les écoles, l'accueils de loisirs, les associations, les collectivités territoriales, et les parents. L'objectif principal du PEDT est de créer un environnement éducatif cohérent et enrichissant, où chaque enfant peut s'épanouir et développer ses compétences.

Les objectifs éducatifs du PEDT sont des buts précis et mesurables qui guident l'ensemble des actions et des activités proposées. Ils sont élaborés en concertation avec tous les acteurs éducatifs locaux et répondent aux besoins spécifiques des enfants et des jeunes de notre territoire

LES OBJECTIFS EDUCATIFS DU PEDT PARTAGES AVEC LES PARTENAIRES

Autonomie de l'enfant

- **Ecouter et comprendre les règles (de vie, de jeux) :** L'enfant apprend à respecter les règles de la vie quotidienne et des jeux, ce qui favorise son intégration sociale et son développement personnel.
- **Savoir-faire (pratique de l'activité) :** L'enfant développe des compétences pratiques et acquiert de nouvelles connaissances à travers des activités variées.
- **Savoir-être (autonomie individuelle) :** L'enfant apprend à prendre des initiatives, à gérer son temps et à s'organiser de manière indépendante.

Epanouissement

- **Aider l'enfant à s'intégrer dans un groupe :** L'enfant se sent à l'aise et intégré dans un groupe, ce qui favorise sa confiance en soi et son développement social.
- **Entre aide entre les enfants :** L'enfant apprend à coopérer avec les autres, à partager et à s'entraider, ce qui développe son empathie et son sens du partage.

Découverte

- **Encourager la participation à des événements culturels et sportifs du territoire :** L'enfant découvre de nouveaux horizons, s'enrichit culturellement et développe ses passions.
- **Collaborations entre tous les acteurs associatifs, institutionnelles du territoire**
- **Sensibiliser à l'environnement :** L'enfant prend conscience de l'importance de l'environnement et développe des comportements responsables.

Acquisition

- **Proposer des activités éducatives qui complètent les apprentissages scolaires :**
L'enfant enrichit ses connaissances et ses compétences grâce à des activités complémentaires aux apprentissages scolaires.
- **Rentrer les activités dans le projet d'école :** Les activités du PEDT sont cohérentes avec le projet d'école et contribuent à l'atteinte des objectifs pédagogiques.
- **Encourager l'apprentissage de nouvelles techniques et savoir-faire :** L'enfant explore de nouveaux domaines et développe des compétences spécifiques, ce qui lui permet de s'ouvrir à de nouvelles possibilités.

PLAN D'ACTION

1/ Sensibilisation et accompagnement des acteurs :

Explication du PEDT : Informer tous les acteurs (parents, enseignants, animateurs, associations, etc.) sur ce qu'est un Projet Éducatif Territorial (PEDT), ses objectifs et son importance.

Accompagnement : Fournir un accompagnement pour aider les acteurs à appliquer et évaluer le PEDT. Cela peut inclure des formations, des ateliers et des ressources pédagogiques.

2/ Intégration des acteurs dans le comité de pilotage (COPIL) :

Participation au COPIL : Intégrer les différents acteurs dans le comité de pilotage pour qu'ils puissent contribuer activement à la mise en œuvre et à l'évaluation du PEDT.

Retour d'expérience : Au minimum, recueillir les retours des acteurs qui ne peuvent pas participer directement aux réunions du COPIL.

3/ Création et distribution d'un questionnaire :

Questionnaire adaptable : Élaborer un questionnaire destiné aux familles et aux enfants, adaptable à tous les acteurs impliqués dans le PEDT.

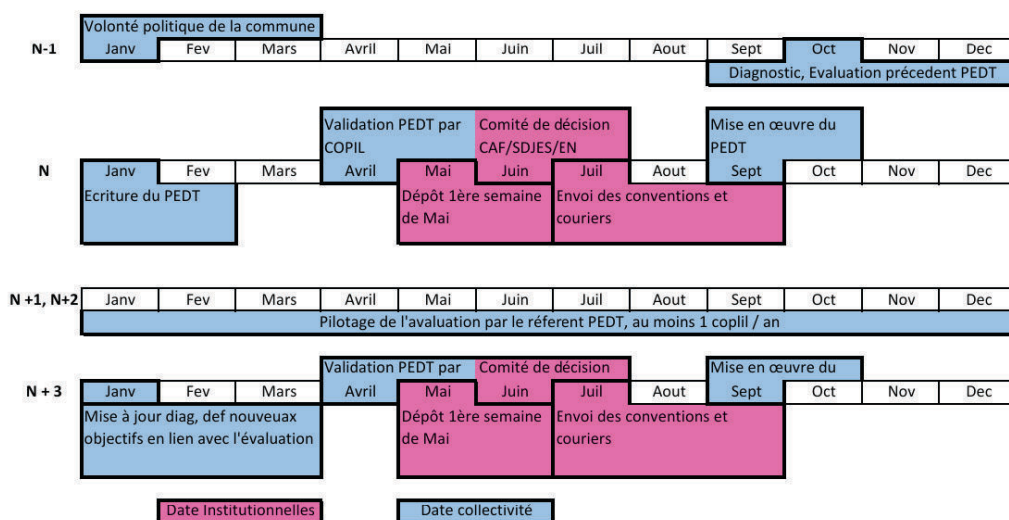
Fréquence de distribution : Distribuer ce questionnaire une fois par an pour recueillir les avis et suggestions des familles et des enfants.

4/ Évaluation annuelle :

Évaluation systématique : Mettre en place une évaluation annuelle du PEDT pour mesurer les progrès réalisés, identifier les points forts et les axes d'amélioration.

Rapport d'évaluation : Rédiger un rapport d'évaluation annuel à partager avec tous les acteurs, incluant les résultats du questionnaire et les actions à entreprendre pour l'année suivante.

Rétro planning



BILAN-EVALUATION

Les acteurs associer dans le cadre de cette évaluation :

- | | | |
|--|---|---|
| ☒ les enseignant-e-s | ☒ les animateur-ric-e-s | ☒ les personnels techniques |
| ☒ les enfants | ☒ les ATSEM | ☒ les intervenant-e-s extérieur-e-s |
| ☒ les familles | ☒ les élu-e-s | |

Une évaluation régulièrement sera menée, de façon informelle (temps d'échange avec les enfants à l'oral) et de façon formelle (questionnaire d'évaluation auprès des enfants-familles).

STRUCTURE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage permet de réunir les différents partenaires impliqués dans l'éducation des enfants. Ce PEDT/Plan mercredi émane de ce travail partenarial et se veut évolutif afin de s'adapter aux besoins et attentes des enfants et de leurs familles.

Comité de pilotage : il constitué d'élus, de parents, de partenaires institutionnels et associatifs, d'enseignants, de personnels administratifs et techniques de la commune.

La périodicité de réunion du comité de pilotage est d'une à deux fois par an.

Champs d'actions : concertation des différents acteurs du comité de pilotage afin de proposer une offre éducative en cohérence avec les objectifs du PeDT-Plan mercredi. Des temps d'échanges seront ainsi prévus pour faire le point sur les différents temps d'accueil : activités, encadrement, lieux, financement en lien avec le Plan Mercredi et les différents projets.

L'EVALUATION

Les effets attendus du PEDT feront l'objet d'une évaluation annuelle et en fin du plan. Quelques critères d'évaluation sont définis mais ils ne sont pas figés, ils peuvent évoluer au fil du contrat.

Une évaluation des objectifs éducatifs sera demandée une fois par ans à chaque acteur.

Il sera sous forme de tableau :

Autonomie de l'enfant					
Par tranche d'âges	--	-	+	++	Observation
Est-ce que les enfants ont au cours de l'année compris les règles, consignes (de vie, de jeu)					
Est-ce que les enfants ont au cours de l'année appliqué les règles, consignes (de vie, de jeu)					
Est-ce que les enfants ont pris des initiatives					
Est-ce que les enfants ont géré leur temps					
Est-ce que les enfants ont su s'organiser de manière indépendante					
Epanouissement					
	--	-	+	++	Observation
Aider l'enfant à s'intégrer dans un groupe					
Entre aide entre les enfants					
Découverte					
	Liste des événements ou actions				Observation
Encourager la participation à des événements culturels et sportifs du territoire					

Collaborations entre tous les acteurs associatifs, institutionnelles du territoire		
Sensibiliser à l'environnement		
Acquisition		
	Liste des événements ou actions	Observation
Proposer des activités éducatives qui complètent les apprentissages scolaires		
Rentrer les activités dans le projet d'école		
Encourager l'apprentissage de nouvelles techniques et savoir-faire		
Nombre d'enfants concerné		

Retravail du tableau :

- Ce tableau sera retravaillé en collaboration avec les différents acteurs pour faciliter sa compréhension et son utilisation. L'objectif est de le rendre plus clair et accessible à tous les participants.

Création d'un questionnaire :

- Un questionnaire sera élaboré pour évaluer les objectifs du PEDT auprès des parents et des enfants.
- Ce questionnaire sera conçu en comité de pilotage (COPIL) et sera ensuite proposé aux différents acteurs pour recueillir leurs retours et suggestions.

Ces démarches visent à assurer une meilleure compréhension et une participation active de tous les acteurs dans l'évaluation et l'amélioration continue du PEDT.

ACTIVITÉS PROPOSÉES DANS LE CADRE DU PeDT

Cochez les thématiques concernées et citez des exemples :

☒ Sensibilisation à l'éducation et à la citoyenneté : en lien avec l'école (projet d'écoles), la mairie, les associations et le service patrimoine pour les différentes manifestations organisées sur le territoire.

☒ Accès aux activités culturelles, artistiques, scientifiques : Ecole de musique, animation de la médiathèque, du service animation et patrimoine, Activité de l'accueil de loisirs...

☒ Découverte d'activités physiques et sportives : Activités proposées par les associations sportives et l'accueil de loisirs

☒ Autres thématiques :

Environnement et biodiversité (nature), développement durable, actions santé (en lien avec le coordinateur santé de l'ARS).

➤ **Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école ou le projet d'établissement ?**

☒ Oui ☐ Non

La directrice de l'accueil de loisirs participe au conseil d'école et échange régulièrement avec les équipes techniques et pédagogiques, ainsi que les élus et la directrice de l'école participe au COPIL.

COMMUNICATION

Communiquez-vous le PEdT aux familles

☒ Oui ☐ Non

Si oui, selon quelles modalités ? sur le site internet de la mairie, sur demande des parents et communiqué lors du comité de pilotage.

Communiquez-vous le projet éducatif aux familles

☒ Oui ☐ Non

Si oui, selon quelles modalités ? sur demande des parents et sur le site internet.

-Date de dépôt du projet :

Annexe

Annexe 1 : Tableau des différents projets

	Le projet politique	Le projet éducatif	Le projet pédagogique	Le règlement intérieur
Responsable?	Elus	Elus	Directeur ACM	Directeur ACM
Qui l'élabore? L'émetteur	Elus (Les responsables de services, de pôles doivent être sollicités pour le diagnostic)	L'organisateur/prestataire de délégation de service) - Responsable de services avec les élus. Il est commun à l'ensemble des accueils organisés par une même personne physique ou morale. Chaque organisateur d'accueils collectifs de mineurs doit établir un projet éducatif, c'est une obligation réglementaire.	Directeur ACM et son équipe pédagogique, équipe technique, responsable de service. Chaque accueil collectif de mineurs, ayant des caractéristiques spécifiques, doit avoir son propre projet pédagogique, même au sein d'un même organisateur.	Directeur ACM et son équipe pédagogique, équipe technique, responsable de service.
A qui est-il diffusé? Le récepteur	Citoyens, DGS, responsables de service et ses équipes, partenaires institutionnels (SDJES, Conseil Départemental, Education Nationale) et partenaires associatifs.	L'équipe pédagogique, aux familles participantes, aux partenaires institutionnels (CAF, SDJES, PMI, Education Nationale), partenaires locaux (associations, mairies pour les com. com., syndicats, prestataires,...).	Aux familles participantes et aux enfants (à adapter), aux partenaires institutionnels (CAF, SDJES, PMI, Education Nationale) partenaires locaux (associations, mairies pour les com. com., syndicats, prestataires,...) élus.	Aux familles participantes et aux enfants (à adapter), aux partenaires institutionnels (CAF, SDJES, PMI, Education Nationale) partenaires locaux (associations, mairies pour les com. com., syndicats, prestataires,...) élus.
Qu'est-ce que c'est?	Orientations politiques la feuille de route.	Déclinaison du projet politique. Précise les intentions de l'organisateur, ses priorités, ses principes éducatifs.	Déclinaison du projet éducatif. Précise les intentions de l'équipe éducative.	Précise le fonctionnement, les modalités d'inscription et de paiement, notamment. Il est une annexe du projet pédagogique. (donc fourni avec ce projet)
Types d'objectifs?		Orientations générales. Un peu plus détaillé que le projet politique.	Objectifs opérationnels	NON
Contenu?	Grands axes sur les besoins du territoire.	Décrit les intentions éducatives. Définit les moyens humains, financiers et les équipements. Prend en compte des besoins physiques, physiologiques et psychologiques de tous les enfants. Prise en compte du bien être de l'équipe éducative et technique et mis en valeur de leur travail. Il peut y avoir deux documents un support de travail exhaustif pour l'équipe et un simplifié et adapté aux parents. Le principe à retenir est de faire la distinction entre les éléments dont la responsabilité incombe à l'organisateur pour le projet éducatif et ceux qui appartiennent à celles du directeur du projet pédagogiques.	Il est la concrétisation du projet éducatif. Il est conçu comme un contrat entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents, les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidiennes. Il prévoit les conditions d'accueils de tous les enfants porteurs de handicaps on non.	Précise: - le fonctionnement général: les horaires d'ouverture, les périodes d'ouverture et de fermeture, les capacités d'accueil, l'organisation des repas, le transport. - Les modalités d'inscription: les documents obligatoires, les autorisations demandées. - Les modalités de paiement: tarifs, facturation, annulation,... - Les informations liées à la santé et aux responsabilités. - La gestion des vêtements et objets de valeurs. - la discipline et les sanctions.
Durée?	Durée du mandat	Durée du mandat (dès de création, de mise à jour)	Projet pédagogique périscolaire (mercredi) et autres jours matin, midi, soir): annuel. Projet pédagogique extrascolaire: un adapté par période de vacances, et par séjours organisés. Il n'est pas figé, il peut évoluer tout au long de la période et peut être enrichi par les équipes.	Durée variable, à modifier suivant les changements tarifaires, d'accueils,...
A passer en conseil municipal – intercommunal?	Oui pour associer l'ensemble des élus. Contrat moral- Engagement envers la population. Mais pas obligatoire	Oui pour associer l'ensemble des élus. Contrat moral- Engagement envers la population. Mais pas obligatoire	Non pas nécessaire. Mais info importante à passer à l'organisateur.	Oui obligatoire car différents aspects juridiques abordés (droits et obligations des familles et des enfants), ainsi que les tarifs qui doivent être délibérés.

Ce document a été réalisé par un groupe de travail initié par le réseau des ACMES, suite à une proposition d'un de ses membres. Vous pouvez retrouver l'intégralité des travaux réalisés par ce groupe sur la plateforme du réseau des ACM ou en contactant: emmanuel.bettarel@lefrancais.net.

Précision: les familles signent le RI pour prendre connaissance des conditions de fonctionnement.

Annexe 2 : Liste des membres du comité de pilotage

Membres	Fréquence de participation			
	Toujours	Ponctuellement	Exceptionnellement	NC
Elu-e-s	☒	☐	☐	☐
Représentant-e-s de l'intercommunalité	☒	☐	☐	☐
Référent-e PEDT	☒	☐	☐	☐
Représentant-e-s de l'équipe enseignante	☒	☐	☐	☐
Représentant-e-s des parents	☒	☐	☐	☐
Représentant-e-s de l'organisateur de l'ACM du mercredi	☒	☐	☐	☐
Représentant-e-s de l'équipe d'animation	☒	☐	☐	☐
Représentant-e-s des associations culturelles	☐	☒	☐	☐
Représentant-e-s des associations sportives	☐	☒	☐	☐
Représentant-e-s d'autres associations	☐	☒	☐	☐
Associations et fédérations d'éducation populaire	☐	☐	☒	☐
Inspecteur-riche de l'Education Nationale	☐	☒	☐	☐
CAF	☒	☐	☐	☐
SDJES	☒	☐	☐	☐

*N C : non concerné

Annexe 3 : Glossaire

OTS	Organisation du Temps Scolaire
PEdT	Projet Educatif de Territoire
Tiers-lieux	Les tiers-lieux sont les nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives.
EAJE	Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants
PEAC	Parcours éducation artistique et culturel
CTG	Contrat territorial global

Annexe 4 :

REPONSE ENQUETE DE SATISFACTION

Dans le cadre du projet éducatif de territoire (PEDT) et afin d'adapter au mieux le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs de Besse et Saint Anastaise aux attentes des enfants et des familles, on vous propose de répondre à une enquête de satisfaction anonyme. Notre volonté est de pouvoir :

- Mesurer le degré de satisfaction des parents et des enfants,
- Adapter au mieux son fonctionnement.

Vos remarques nous permettront ainsi de construire le nouveau PEDT (2025-2028)

Questions générales :

Commune / hors commune : 18 communes / 7 Hors commune

En quelle classe votre enfant est scolarisé ? Ps (4) Ms (5) GS (8) Cp (6) CE1(5) CE2(5) CM1(3) CM2(2)

Pour quelles raisons inscrivez-vous votre ou vos enfants à l'accueil de Loisirs ? :

- | | |
|---|--|
| ☐ Besoin d'un mode de garde (25) | ☐ Autre (merci de préciser) : |
| ☐ Choix de l'enfant (4) | - Apprendre la langue |
| ☐ Choix des parents (3) | - Mixité avec les plus grands |

Votre choix (ou celui de votre enfant) repose-t-il sur le fait que ?

- ☐ Les Activités sont différentes de la maison et ouvrent de nouveaux horizons à votre enfant ? (12)
- ☐ Vous appréciez la Vie collective qui apprend à votre enfant à vivre en société ? (12)
- ☐ Autres ? activités variées ; équipe agréable et investie

Sur quelles périodes votre enfant fréquente-t-il la structure ? :

- | | |
|--|--|
| ☐ Le temps périscolaire (matin / soir) (11) | ☐ Les vacances d'été (12) |
| ☐ Les mercredis (11) | ☐ Les petites vacances (13) |
| | ☐ Les séjours vacances (2) |

Accueil :

	++	+	=	-	--
<i>(++ : tout à fait satisfaisant, + : satisfaisant, = assez satisfaisant, - : peu satisfaisant, -- : pas du tout satisfaisant)</i>					
Les informations reçues lors de l'inscription de votre enfant sont-elles suffisantes ?	22	1	1		
Les informations reçues concernant le déroulement d'une journée et la vie de l'enfant à l'accueil de loisirs sont-elles suffisantes ?	15	6	1	2	
Les relations que vous pouvez avoir avec les responsables de centre sont-elles satisfaisantes ?	22	3			
Les animateurs sont-ils suffisamment disponibles lors de chaque accueil et départ des enfants dans la structure pour échanger des informations avec vous ?	19	5			
Les informations circulent-elles bien entre les différents personnels qui accueillent votre enfant ?	17	7			

Aménagement de l'espace :

	++	+	=	-	--
<i>(++ : tout à fait satisfaisant, + : satisfaisant, = assez satisfaisant, - : peu satisfaisant, -- : pas du tout satisfaisant)</i>					
Les locaux vous semblent-ils adaptés aux besoins de votre enfant ?	16	5	2		
Les locaux, le mobilier et le matériel vous semblent-ils bien entretenus ?	14	9	1		

Fonctionnement :

	++	+	=	-	--
<i>(++ : tout à fait satisfaisant, + : satisfaisant, = assez satisfaisant, - : peu satisfaisant, -- : pas du tout satisfaisant)</i>					
Les périodes d'ouverture du Centre de loisirs vous semblent-elles suffisantes	22		1	1	
L'information sur le fonctionnement et les activités du centre vous conviennent-elles ?	14	1	2	1	

Tarifs et facturation :

	++	+	=	-	--
<i>(++ : tout à fait satisfaisant, + : satisfaisant, = assez satisfaisant, - : peu satisfaisant, -- : pas du tout satisfaisant)</i>					
Les tarifs appliqués vous paraissent-ils adaptés ?	5	5	5	1	
pour le périscolaire (matin / soir) :	6	6	5	2	
pour l'accueil de loisirs (journée, et demi-journée) :	3	3	6	2	
pour les mercredis :	2	3	3		
pour les mini-séjours :					

Information – Communication :

Comment vous tenez-vous informés du fonctionnement et des activités du centre ? :

- | | |
|---|--|
| ☐ Par le Facebook de l'accueil de loisirs (14)
animateurs (14) | ☐ par les échanges avec les |
| ☐ Par l'affichage à l'entrée du centre (10) | ☐ Autre (merci de préciser) : |
| ☐ Par la plaquette d'inscription donnée par le centre (12)
autres parents (1) | Mails (2), échange avec |

S'il y avait des améliorations à apporter, que proposeriez-vous ?

- Repas fournis ou possibilité de faire chauffer l'été (2)
- donner plus d'informations sur ce qu'ont fait les enfants la journée, par exemple s'ils sont allés dehors
- Peut-être donné des informations écrites sur les activités réalisées, comportement évolution de l'enfant de temps en temps (trimestriel ou mensuel) car nous n'avons pas forcément le temps lors de notre venue malgré que l'équipe soit à l'écoute et accueillante pour les enfants.
- Plus d'activités en lien avec le sport
- Nombre d'encadrant bien que dans les normes est parfois juste pour s'occuper des enfants et faire les transmissions.

Voici les objectifs pédagogiques du PEDT :

- Développer l'autonomie de l'enfant dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque tranche d'âge,
- Respecter le rythme de l'enfant en fonction des besoins physiologiques et intellectuels,
- Créer des conditions d'épanouissement individuel et collectif pour chaque enfant et assurer une mixité sociale,
- Favoriser la découverte d'activités de loisirs artistiques, culturelles et sportives en lien avec les spécificités du territoire,
- Sensibiliser les enfants à leur cadre de vie : le patrimoine local, l'environnement et la connaissance du territoire,
- Acquérir de nouvelles techniques et connaissances,
- Favoriser l'acquisition d'une socialisation à travers des activités variées et collectives,
- Assurer la sécurité (physique et affective) des enfants,

Après avoir lu ces objectifs, aidez-nous à les évaluer :

	oui	non	commentaires
Est-ce que fréquenter l'accueil de loisirs aide votre enfant à développer son autonomie ?	22	1	
Est-ce que vous pensez que le rythme de l'enfant est respecté en fonction des besoins physiologiques et intellectuels ?	22		
Est-ce que vous pensez que l'accueil contribue à l'épanouissement de votre enfant ?	23		
Est-ce que fréquenter l'accueil de loisirs aide votre enfant à développer sa socialisation ?	21	2	
Est-ce que fréquenter l'accueil de loisirs aide votre enfant à développer sa curiosité ?	23	1	
Est-ce que fréquenter l'accueil de loisirs aide votre enfant à acquérir de nouvelles techniques et connaissances ?	23	1	
Est-ce que l'accueil a permis de sensibiliser votre enfant à son cadre de vie : le patrimoine local, l'environnement et la connaissance du territoire ?	20	3	
Avez-vous le sentiment que votre enfant est en sécurité (physique et affective) ?	23		

Remarques :

- Il serait idéal que le city soit accessible qu'aux enfants de la garderie durant les heures de garde, le city est ouvert à tous et pas de bonne fréquentation parfois
- Étonnée de ce qu'elle avait apprise après plusieurs activités

Accueil périscolaire (avant et après l'école) :

(++ : tout à fait satisfaisant, + : satisfaisant, = assez satisfaisant, - : peu satisfaisant, -- : pas du tout satisfaisant)

	++	+	=	-	--
Les heures d'ouverture et les heures de fermeture vous conviennent-elles ?	10	3		1	1
Les activités proposées par l'équipe d'animation vous semblent-elles suffisamment variées et adaptées à votre enfant ?	10	2	2		
Merci de citer 4 activités que vous et votre enfant appréciez particulièrement :	- jeux collectifs (4) - jeux de société (4) - act manuelle (4) - dessin (4) - Coin cuisine - Poupée - pas d'écrans - découverte patrimoine - sorties en extérieurs				

Remarques :

- Mon fils a fréquenté le périscolaire pendant le primaire et à l'époque faisait les devoirs, c'était un vrai plus. Cette année je récupère ma fille deux soirs par semaine à 18h30 et il faut commencer les devoirs à 18h45.
- Nous ne savons pas ce que font nos enfants en PS étant donné qu'il ne nous raconte pas encore leur journée

- Eventuellement ouvrir un peu plus tôt le matin
- Il semble aberrant que les enfants ne puissent pas faire les devoirs, on finit à 18h30
- Diversités des activités sont un plus pour l'enfant

Accueil périscolaire (les mercredis) :

(++ : tout à fait satisfaisant, + : satisfaisant, = assez satisfaisant, - : peu satisfaisant, -- : pas du tout satisfaisant)

	++	+	=	-	--
Les heures d'ouverture et les heures de fermeture vous conviennent-elles ?	11	1	1	1	
Les activités proposées par l'équipe d'animation vous semblent-elles suffisamment variées et adaptées à votre enfant ?	10		3		
Merci de citer 4 activités que vous et votre enfant appréciez particulièrement :	- act manuelle (10) - act extérieurs (8) - jeux de société (3) - cuisine (2) - thématique (2) - sport - coloriage - puzzle - Jouer avec les copines - jeux collectifs				

Remarques :

Pas inscrit en raison du forfait trimestriel hors commune, évolution envisagée ?

Elle aime beaucoup les activités

Fermeture plus tardive (19h)

Accueil extrasolaire (vacances scolaires) :

(++ : tout à fait satisfaisant, + : satisfaisant, = assez satisfaisant, - : peu satisfaisant, -- : pas du tout satisfaisant)

	++	+	=	-	--
Les heures d'ouverture et les heures de fermeture vous conviennent-elles ?	12	2	2		
Les activités proposées par l'équipe d'animation vous semblent-elles suffisamment variées et adaptées à votre enfant ?	13	2	2		
Merci de citer 4 activités que vous et votre enfant appréciez particulièrement :	- Act manuelle (7) - jeux de groupe (5) - mini séjour (3) - création petit film, mise en scène (3) - thématique (2) - cuisine (2) - jouer dehors - sortie - rituel mis en place à l'accueil et repas - balade - foot - écriture - jeux Koh Lanta - bracelet, perle - sortie parc fenestre - super besse - découverte patrimoine - dessin				

Remarques :

- Fermeture à 19H
- Pas assez de différences avec les activités du mercredi
- Diversités des activités sont un plus pour l'enfant



Plan Mercredi 2025 – 2028 BESSE ET SAINT ANASTAISE



DEFINITION

Le Plan Mercredi crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires. Il permet de proposer, depuis la rentrée 2022, des activités complémentaires le mercredi.

Le label Plan Mercredi ouvre ainsi une nouvelle étape dans l'offre périscolaire en garantissant aux familles la diversité, l'accessibilité au plus grand nombre, la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels intervenants. Il complète et fait le lien avec le projet pédagogique des autres temps proposés par l'accueil de loisirs.

Le soutien renforcé des pouvoirs publics aux collectivités va contribuer à cette dynamique et leur permettre d'offrir davantage d'activités en milieu rural.

Le Plan mercredi fédère tous les acteurs, ressources et associations du territoire, via notamment le comité de pilotage : élus, parents, enfants, enseignants, communauté de commune du Massif du Sancy (pour son action auprès des adolescents), accueil de loisir, petite enfance, SDJES, CAF, PMI, Associations d'éducation Populaire FRANCAS, CEMEA.

Avec le Plan mercredi, nous repensons les temps de l'enfant dans leur globalité, en articulant mieux les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

OBJECTIF DU PLAN MERCREDI

La démarche du Plan Mercredi consiste à s'appuyer, au regard de la dynamique lancée, sur la prise en compte des besoins de l'enfant, sur les acquis des projets éducatifs de territoire (PEDT), notamment en matière de démocratisation des activités sportives et culturelles, de leur complémentarité avec le temps scolaire et d'ancrage sur le territoire, sur ses acteurs et sur ses ressources.

Le Plan Mercredi est un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir aux enfants des activités de qualité ;

Il permet de dépasser le débat sur les rythmes scolaires, en articulant les temps de l'enfant (scolaire et périscolaire) sur les territoires ;

Il est « inclusif » en ce qu'il vise à l'intégration maximale des enfants en situation de handicap.



CARTE D'IDENTITÉ

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet :

Commune de Besse et Saint-Anastaise

2, place de la Mairie

63 610 BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE

Tél : 04-73-79-50-12

Mail : secretariat@mairiedebesse.fr

➤ **Référent-e-s élu-e-s du projet :**

- Nicole BARBAT Adjointe au Maire
Téléphone : 04.73.79.50.12.
Adresse électronique : nicole.barbat@laposte.net
- Catherine TARTIERE Maire Déléguée et conseillère communautaire
Téléphone : 04.73.79.50.12.
Adresse électronique : catherine.tartiereleyrit@laposte.net

➤ **Référent-e-s élu-e-s du projet :**

- Raphaëlle GUINCHARD Directrice du Centre de Loisirs
Téléphone : 06.74.39.37.30.
Adresse électronique : accueilde Loisirs@mairiedebesse.fr
- Florence VERDIER Co-Directrice de la Mairie
Téléphone : 04.73.79.84.67.
Adresse électronique : dgb@mairiedebesse.fr

DIAGNOSTIC

1. **Organisation scolaire :**

- Les enfants du primaire n'ont pas école le mercredi matin.

2. **Offre d'activités :**

- **Associations sportives et culturelles :** Plusieurs associations proposent des activités le mercredi, couvrant divers domaines tels que la musique (école de musique), le sport (football, équitation, ski, judo), etc.
- **Accueil de loisirs :** L'accueil de loisirs organise des activités thématiques le matin et l'après-midi. Ces activités sont conçues pour répondre aux intérêts variés des enfants.

3. **Liaison avec les activités :**

- L'accueil de loisirs assure la liaison avec les activités proposées par les associations situées dans le même bâtiment, facilitant ainsi la transition et la participation des enfants aux différentes activités (musique, judo, etc.).

OBJECTIFS COMPLÉMENTAIRES AU PEDT, CIBLÉS SUR LE MERCREDI

LES OBJECTIFS EDUCATIFS DU PEDT PARTAGES AVEC LES PARTENAIRES

Autonomie de l'enfant

- **Ecouter et comprendre les règles (de vie, de jeux) :** L'enfant apprend à respecter les règles de la vie quotidienne et des jeux, ce qui favorise son intégration sociale et son développement personnel.
- **Savoir-faire (pratique de l'activité) :** L'enfant développe des compétences pratiques et acquiert de nouvelles connaissances à travers des activités variées.
- **Savoir-être (autonomie individuelle) :** L'enfant apprend à prendre des initiatives, à gérer son temps et à s'organiser de manière indépendante.

Epanouissement

- **Aider l'enfant à s'intégrer dans un groupe :** L'enfant se sent à l'aise et intégré dans un groupe, ce qui favorise sa confiance en soi et son développement social.
- **Entre aide entre les enfants :** L'enfant apprend à coopérer avec les autres, à partager et à s'entraider, ce qui développe son empathie et son sens du partage.

Découverte

- **Encourager la participation à des événements culturels et sportifs du territoire :**
L'enfant découvre de nouveaux horizons, s'enrichit culturellement et développe ses passions.
- **Collaborations entre tous les acteurs associatifs, institutionnelles du territoire**
- **Sensibiliser à l'environnement :** L'enfant prend conscience de l'importance de l'environnement et développe des comportements responsables.

Acquisition

- **Proposer des activités éducatives qui complètent les apprentissages scolaires :**
L'enfant enrichit ses connaissances et ses compétences grâce à des activités complémentaires aux apprentissages scolaires.
 - **Rentrer les activités dans le projet d'école :** Les activités du PEDT sont cohérentes avec le projet d'école et contribuent à l'atteinte des objectifs pédagogiques.
 - **Encourager l'apprentissage de nouvelles techniques et savoir-faire :** L'enfant explore de nouveaux domaines et développe des compétences spécifiques, ce qui lui permet de s'ouvrir à de nouvelles possibilités.
- Le plan Mercredi rentre dans la démarche que le PEDT, les mêmes acteurs sont concernés

Le Plan Mercredi s'inscrit parfaitement dans une démarche globale, s'alignant à la fois sur le PEDT et le projet d'école.

Notre ambition est d'intégrer toutes les associations du territoire, y compris celles qui n'ont pas d'activités le mercredi, en les faisant intervenir dans l'accueil de loisirs avec un suivi sur quelques séances.

Ce projet vise à :

- **Découvrir de nouvelles activités :** Permettre aux enfants d'explorer des activités variées et enrichissantes, favorisant ainsi leur développement personnel et leur épanouissement. Ce point est crucial, car il s'aligne parfaitement avec les objectifs du projet d'école et du PEDT.
- **Accroître la visibilité des associations locales :** Faire connaître les associations locales et leur rôle dans la communauté, encourageant ainsi la participation citoyenne et le lien social.
- **Créer des liens forts entre les enfants et les acteurs associatifs :** Favoriser les interactions entre les enfants et les acteurs associatifs dans un cadre différent, permettant ainsi de développer l'esprit d'équipe, la solidarité et la confiance.
-



En s'alignant sur le PEDT et le projet d'école, notre Plan Mercredi vise à :

- **Renforcer le tissu associatif local** : En favorisant la collaboration entre les associations et l'accueil de loisirs, nous contribuons à leur dynamisme et à leur développement.
- **Enrichir l'expérience des enfants** : En leur proposant des activités diversifiées et des rencontres enrichissantes, nous leur offrons un environnement éducatif et ludique stimulant.

Ce projet s'inscrit dans une vision globale de l'éducation et de l'inclusion sociale, visant à offrir aux enfants un accès à des opportunités et à des expériences enrichissantes. Il s'agit d'un projet complet et dynamique qui s'articule parfaitement avec les autres initiatives éducatives du territoire.

STRUCTURE DE PILOTAGE :

Composition de la structure de pilotage :

Est-elle différente de celle du PEDT ? non

Pourquoi ? Ce sont les mêmes acteurs qui sont concernés par le PEDT et le plan mercredi

THÉMATIQUES ABORDÉES ET ACTIVITÉS PROPOSÉES LE MERCREDI

Cochez les thématiques concernées et citez des exemples d'activités

- ☒ Découverte de l'environnement (territoire, institutions, histoire, nature, ...)
- ☒ Partenariat avec des établissements culturels et des associations d'EP, sportives et culturelles
- ☒ Implication des habitant·e·s dans les projets
- ☒ Lien avec les autres structures socioculturelles et sportives

➤ Organisation Pédagogique des Activités

Notre organisation pédagogique repose sur une approche thématique, déployée sur chaque période de vacances scolaires. Chaque thématique est explorée à travers 6 à 7 séances, suivant une logique de progression pédagogique.

Structure d'une Thématique :

Exploration progressive : Chaque séance aborde un aspect différent de la thématique, construisant une progression cohérente et logique.

Activités diversifiées : Des activités variées (ludiques, créatives, sportives, etc.) sont proposées pour maintenir l'intérêt et l'engagement des enfants.

Approche collaborative : Les séances encouragent la collaboration et le partage entre les enfants.

Réalisation finale ou présentation : Chaque thématique culmine par une réalisation concrète (création artistique, spectacle, etc.) ou une présentation du projet, permettant aux enfants de concrétiser leur apprentissage et de valoriser leur travail.

➤ **Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école (ou le projet d'établissement) ?**

☒ Oui ☐ Non

Nous essayons au maximum de nous intégrer aux thématiques du projet d'école avec une approche différente et complémentaire.

➤ **Ces activités sont-elles en articulation avec les projets pédagogiques des autres temps (périscolaire en semaine, vacances) ?**

☒ Oui ☐ Non

Les temps d'activité du mercredi sont plus longs donc ça nous permet de faire des activités plus poussées, que nous complétons, améliorons sur les autres temps.

➤ **Comment sont pris en compte les besoins des enfants de moins de 6 ans ?**

Les activités, l'aménagement de l'espace, les projets... sont pensés en tenant compte des besoins des enfants, de leurs envies, de leurs idées, du plus petit au plus grand. La mise en place de ce projet tend à prendre en compte individuellement et collectivement chaque enfant dans son ensemble.

Par ex, sur les activités créatives pour les plus jeunes, si besoin nous constituons deux groupes avec deux animateurs.

Nous adaptons les activités au degré de fatigue des enfants.

Nous veillons à respecter le rythme des enfants (temps calmes et sieste...).

➤ **Comment sont pris en compte les enfants à besoins particuliers (situation de handicap, trouble de la santé, etc.) dans les structures et comment sont accompagnées les équipes pédagogiques ?**

Dans un premier temps, nous rencontrons les parents pour échanger sur les possibilités d'accueil de l'enfant.

Nous effectuons un essai sur une demi-journée pour voir la capacité d'adaptation de l'enfant par rapport à son environnement et au groupe.

Suite à cet essai, un bilan est réalisé avec les parents afin de définir un plan d'accueil (contact si besoin de professionnels et d'associations type DAHLIR).

➤ **Quel est le plan de formation proposé aux équipes?**

Formations CNFPT ou proposé pas la SDJES

COMMUNICATION

Communiquez-vous le Plan Mercredi aux familles

☒ Oui ☐ Non

Le Plan Mercredi est disponible sur le site de la mairie et sur place, tout comme le PEDT. Avant chaque période, un programme est transmis et affiché.

ÉVALUATION DU PROJET

➤ **Quelles démarches comptez-vous mettre en place pour l'évaluation du Plan Mercredi ?**

Une évaluation sera faite après chaque période par l'équipe de l'accueil de loisirs en se basant sur les outils développés pour l'évaluation du PEDT

➤ **Quels acteur-trice-s prévoyez-vous d'associer dans le cadre de cette évaluation ?**

- ☒ les enfants ☒ les animateur-ices ☒ les intervenant-e-s extérieur-e-s
☒ les familles

Date de dépôt du projet :

2025-04-61 MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire propose à l'assemblée de valider le tableau des effectifs mis à jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

► **ARRÊTE** le tableau des effectifs comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE	Postes existants	Postes créés et supprimés	Nbre postes ouvert	Nbre postes pourvus
Cadre d'emploi, cadre A-Directeur Général des services				
Cadre d'emploi Directeur Général des Services	1	0	1	0
Cadre d'emploi des Attachés				
Cadre d'emploi des attachés principaux	1	0	1	1
Cadre d'emploi des attachés	1	0	1	0
Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux				
Rédacteur principal 1° classe	1	0	1	1
Rédacteur	2	0	2	0
Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux				
Adjoint administratif territorial principal 1° classe	2		2	2
Adjoint administratif territorial principal 2° classe	1	0	1	1
Adjoint administratif territorial	3	0	3	0
FILIERE TECHNIQUE	Postes existants	Postes créés et supprimés	Nbre postes ouvert	Nbre postes pourvus
Cadre d'emploi des Ingénieurs				
Ingénieur	1	0	1	0
Cadre d'emploi des techniciens				
Technicien	1	0	1	0
Cadre d'emploi des agents de maîtrise				
	2	0	2	2
Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux				
Adjoint technique territorial principal de 1° classe	10	0	10	6
Adjoint technique territorial principal de 1° classe 28/35	1	0	1	1
Adjoint technique territorial principal de 1° classe 20/35	1		1	1
Adjoint technique territorial principal de 2° classe	5	1	6	6
Adjoint technique territorial principal de 2° classe 32/35	1	-1	0	0
Adjoint technique territorial principal de 2° classe 28/35	1	-1	0	0
Adjoint technique territorial principal 2° classe 20/35°	1	-1	0	0
Adjoint technique territorial 35°	11	0	11	6
Adjoint technique territorial 32/35°	1	-1	0	0
Adjoint technique territorial 28/35°	2 1	-0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	Postes existants	Postes créés et supprimés	Nbre postes ouvert	Nbre postes pourvus

Cadre d'emploi des gardes champêtres				
Brigadier	1	0	1	0
FILIERE ANIMATION	Postes existants	Postes créés et supprimés	Nbre postes ouvert	Nbre postes pourvus
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	0	1	0
Adjoint d'animation	1		1	1
FILIERE SOCIALE				
Cadre d'emploi agents territoriaux spécialisés écoles maternelles				
Agent territorial spécialisé principal 1 ^o classe des écoles maternelles	2	0	2	1

2025-04-62A RECRUTEMENT DE PERSONNELS SAISONNIERS ÉTÉ 2025

Annule et remplace la délibération 2024-04-62

Le Maire propose à l'assemblée le recrutement de plusieurs agents contractuels afin de couvrir des besoins spécifiques et saisonniers, selon différentes modalités.

VU le Code Général des Collectivités locales et notamment ses articles L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2312-1 et suivants,

Considérant les besoins de la saison touristique (été 2025),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de recruter pour des besoins saisonniers :
 - 4 agents avec bafa d'un mois à temps complet, (2 pour le mois de juillet et 2 pour le mois d'août) pour le centre de loisirs,
 - 1 agent pour garder l'exposition du Pavin et des expositions temporaires (Rafle, Nous et les Autres, ...) du mois de mai, puis en juillet et août et durant les vacances scolaires,
 - 2 saisonniers, à temps complet pour les espaces verts pour les 3 mois d'été (juin à fin août) et 1 agent à 20 heures par semaine,
 - 1 agent en renfort au service patrimoine, à temps complet pour les opérations en cours du 5 juin au 31 octobre,
 - 1 agent d'entretien, à temps non complet 28/35 du 1er mai au 31 août pour des missions de renfort pendant la période estivale (ouverture de la station de Super-Besse et du Pavin, notamment) et remplacement des agents en congés,
 - 1 agent d'entretien, à temps non complet 11/35 du 1er mai au 31 août pour le ménage des communs des logements de la résidence du parc et l'aide au ménage de l'école, des salles d'associations et du centre de loisirs,
- **DONNE** tous pouvoirs au MAIRE pour l'exécution de la présente délibération.

2025-04-63A AUGMENTATION DES HEURES D'UN AGENT ENTRETIEN DE 32 A 35 H

Modification de la délibération 2024-04-63 suite à une erreur matérielle.

Le Maire indique que l'agent qui est à l'accueil de loisirs surveille également les enfants sur le temps de midi à la cantine et la sieste des tous petits durant la pause déjeunée de l'ATSEM. Le Maire propose d'augmenter son temps de travail à 35 h pour prendre en compte les nouvelles missions de cet agent.

Le Maire propose d'augmenter son temps de travail à 35 h pour prendre les missions de cet agent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE

- ▶ **D'APPROUVER** le passage à 35 heures de l'adjoint technique principal de 2ème classe ;
- ▶ **DE DONNER** tous pouvoirs au MAIRE pour l'exécution de la présente délibération.

2025-04-64 MAINTIEN DE SALAIRE A 100% SUITE A UN ARRET MALADIE

Vu L'article 189 de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025

Le Maire informe son Conseil municipal que la Loi de Finances 2025 prévoit d'abaisser à 90% le taux de rémunération des agents publics durant les trois premiers mois d'arrêt maladie ordinaire.

Le Maire indique que cette décision s'inscrit dans une logique d'économie budgétaire qui fait porter une part importante de l'effort sur les agents publics, acteurs essentiels du fonctionnement de notre société. Elle fragilise l'ensemble des agents et singulièrement les agents de catégorie C, ainsi que les personnels exerçant des métiers pénibles.

Au titre de la parité avec le secteur privé et en vertu du principe de libre administration des collectivités territoriales.

Le Maire propose à l'assemblée de maintenir la rémunération des agents à 100 % durant les trois premiers mois d'arrêt maladie ordinaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE

- ▶ **D'APPROUVER** le maintien de salaire du personnel communal à 100% suite à un arrêt maladie ;
- ▶ **DE DONNER** tous pouvoirs au MAIRE pour l'exécution de la présente délibération.

2025-04-65 CONVENTION CONCOURS DÉPARTEMENTAL CHEVAUX LOURDS
--

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Concours départemental de chevaux lourds se déroulera à Besse, le 27/09/2025, dans le cadre de la Fête patronale. Pour se faire, il convient de valider et signer une convention de partenariat avec le Syndicat des chevaux lourds du Puy-de-Dôme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ▶ **APPROUVE** la convention de partenariat ci-annexée et la participation financière prévue ;
- ▶ **DONNE** tous pouvoirs au MAIRE pour l'exécution de la présente délibération.

2025-04-66B TARIFS DE L'AIRE DE CAMPING-CARS LA BICHE - ÉTÉ 2025

Annule et remplace la délibération 2025-04-66A pour erreur matérielle.

Le Maire invite l'assemblée à statuer sur les tarifs de l'Aire de camping-cars La Biche à Super-Besse pour la saison estivale 2025. Il propose de fixer les tarifs comme suit :

Le Maire invite l'assemblée à statuer sur les tarifs de l'Aire de camping-cars La Biche à Super-Besse pour la saison estivale 2024. Il propose de fixer les tarifs comme suit :

Tarif nuitée (emplacement, eau, électricité et vidange compris)

1 jour (24h) : 15€ / 1 semaine (au prix de 6 jours) : 90€

Autres tarifs

2h pour vidange/rechargement électrique : 7€

Tarif Saisonnier : 80€/mois

- **APPROUVE** les tarifs de l'Aire de camping-cars La Biche à compter du 1^{er} avril 2025 jusqu'au 30 novembre 2025 tels que présentés ci-dessus ;
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente.

2025-04-67 PARTICIPATION DES ASSOCIATIONS AUX KAKEMONOS

Le Maire indique que les événements majeurs proposés par la commune sont annoncés via des kakémonos installés sur les façades de la mairie.

Il propose au Conseil municipal que les associations qui organisent un événement d'envergure au cœur de la cité médiévale, puissent bénéficier de ce support de communication, sur la façade ouest de l'hôtel de ville (entrée) moyennant une participation financière.

Il propose que les associations participent à hauteur de 50% de la facture de conception graphique et de fabrication du kakémono.

Il précise que les événements majeurs de la commune seront prioritaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE

- **DE DEMANDER** une participation de 50% du montant de la facture des kakémonos aux associations organisant des manifestations d'envergure se déroulant à la salle des fêtes ou dans le cœur de Besse ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente.

2025-04-68 VENTES D'HERBE 2025

Le Maire propose à l'assemblée de fixer les ventes d'herbes issues des parcelles communales agricoles pour 2025, avec la répartition suivante :

- Vassivière D216 et 350 pour 1ha 41a 86ca retenue hors sagne (sur 4ha47a16), au GAEC du Puy Merle ;
- L'Escombe ZM 87, 1ha 1a 90ca, à M. THOURIN Thomas ;
- Les Chomettes 316 YZ 36 sur 22a 22ca, au GAEC de La Prade.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
(M. Jonathan RISPAL ne prend pas part au vote),**

- **DÉCIDE** de fixer le prix de vente de l'herbe pour 2025 à 137,20 €/ha, sans changement ;
- **DÉCIDE** de répartir les parcelles comme ci-dessus.

2025-04-69 MARCHE DU LUNDI - ABONNEMENTS

LE MAIRE indique au Conseil municipal que les prix des emplacements du marché du lundi n'ont pas été modifiés depuis 2018, il propose à l'assemblée de modifier les tarifs des abonnements concernant le marché du lundi à Besse comme suit :

1. Tarifs des abonnements :

Les exposants qui souhaitent venir régulièrement sur le marché du Lundi à Besse, signent une convention afin d'obtenir un tarif préférentiel :

- abonnement annuel (soit 52 marchés) : 1,10 €/mètre linéaire occupé (au lieu de 1 €) ;
- abonnement « saison été » (soit 14 marchés) : 2,50 €/mètre linéaire occupé (2€ auparavant) ;

- abonnement « vacances scolaires » (soit 12 marchés) : 1,5 €/mètre linéaire occupé (au lieu de 1,20 €) ;

Ces abonnements font l'objet d'un titre de recette. Il est émis lorsque l'exposant remet au régisseur la convention signée, accompagnée du règlement par chèque.

2. Tarif déballage occasionnel dit "au passage" :

Les exposants venant occasionnellement, s'acquittent d'un droit de place, payé au régisseur le jour du marché.

Le tarif du ml est fixé à 3€.

Il convient de modifier la valeur des tickets de la façon suivante :

- Le ticket rouge (1 ml) passe de 2,50 € à 3 €
- Le ticket blanc (2 ml) passe de 5€ à 6 € ;
- Le ticket vert (4 ml) passe 10€ à 12 € ;
- Le ticket bleu (ml supplémentaire pris occasionnellement par les abonnés) passe de 1€ à 1, 10 €.

Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 2 juin 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE

- **D'APPOUVER** les nouveaux tarifs des abonnements au marché du lundi de Besse à compter du 2 juin 2025 tel qu'ils ont été présentés.

CONCLUSION DE SÉANCE

M. le Maire rappelle à l'assemblée l'organisation de la Journée éco-civique de ramassage de déchets à Super-Besse, le 06/05.

Mme. DECHAMBRE invite les élus à être présent lors de la pose d'un tableau de Jean-Baptiste Muratore en l'église de Besse. Cette œuvre est un don de M. Alain Pontoire à la Commune à l'occasion de l'événement Bess'Art 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 20h05.